

# L'Étrellelais

BULLETTIN MUNICIPAL / N°69 / JUIN 2016

ÉTRELLES

CONSEIL NATIONAL

*Ville Fleurie*

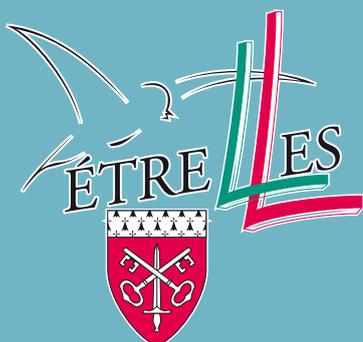


DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



**ENQUÊTE**

**LE GESTION DIFFÉRENCIÉE  
DES ESPACES**



# Édito du Maire



A quelques jours de congés bien mérités pour les petits comme pour les grands, c'est le moment pour tous de vivre un peu plus dehors en profitant des jours les plus longs. En cette période où beaucoup de nos compatriotes connaissent les inondations et la désolation d'avoir tout perdu alors que nous connaissons une météo clémente... cela nous amène à réfléchir sur nos modes de vie et aux effets perceptibles sur le climat...

Vous trouverez dans ce numéro (dossier central) une place de choix pour dame nature ou plus prosaïquement l'environnement ... dans nos espaces publics, poumons verts de notre cadre de vie. Les membres de la commission « environnement » vous proposent un questionnaire sur les espaces publics. Vos réponses seront étudiées par la commission et un retour sous forme d'article sera proposé dans une de nos prochaines parutions.

Certains chantiers vont aussi se clôturer dans les prochaines semaines ;

Le Lotissement du Pré Neuf : les 14 familles sont déjà bien installées et gouttent au confort tout récent de la rue finie et des éclairages publics.

Les travaux de viabilisation de la ZAC (débutés en Février) qui après les terrassements, les réseaux d'eau potable, l'assainissement, le gaz, les télécoms .... finiront par l'électricité en juillet. A ce jour, ce sont près de 19 réservations fermes sur les 38 lots ! Des permis de construire sont déjà en cours d'instruction... la rentrée de septembre verra les véhicules des artisans s'activant sur les premières constructions. Un grand merci à tous les riverains de la rue du Verger pour leur patience face aux gênes dues à ce chantier.

L'espace « Skate parc » près des vestiaires de football sera terminé en juillet lors de la semaine ELI (du 4 au 9 juillet). Les skateurs locaux pourront investir ce lieu rapidement après. Ce nouvel « équipement » au cœur du plateau sportif offrira à un jeune public un nouvel espace de convivialité en plus du terrain multisports.

Dans quelques heures s'ouvrira le grand rendez vous de l'Euro 2016. Que la ferveur des Français pour ce sport et ce grand challenge pour Les Bleus fassent oublier le temps des vacances la morosité de ces dernières semaines face aux affres des conflits sociaux.

N'oubliez pas le Tour de France et les courageux cyclistes, qui passeront à l'est de la commune RD 88 le 4 juillet prochain !!

Très bon été à tous. Bonnes vacances.

Le maire

Marie Christine MORICE

**Rendez-vous le 2 juillet pour le traditionnel feu d'artifices et le bal des Années 80**

( Dîner sur place sur réservation)

POUR LE PROCHAIN ETRELLAIS,  
DÉPÔT DES ARTICLES  
LE 11 SEPTEMBRE 2016  
DERNIER DÉLAI. SORTIE PRÉVUE  
FIN NOVEMBRE 2016.

## Rappels :

- Pour les associations **une demi-page et 2 photos maximum**
- Articles signés par les auteurs
- Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF.
- 2 possibilités :
- envoi par mail à la mairie : [mairie.etrailles@wanadoo.fr](mailto:mairie.etrailles@wanadoo.fr)
- Ou
- dépôt par clé USB à la mairie.

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00-17h00

Mardi, mercredi, vendredi  
9h00-12h15 et 14h00-17h00

Jeudi : fermée (pas de permanence téléphonique)

Samedi : 9h00-12h00

Tél. 02 99 96 62 11

Fax 02 99 96 53 37

Mail : [mairie.etrailles@wanadoo.fr](mailto:mairie.etrailles@wanadoo.fr)

Site internet : [www.ville-etrailles.fr](http://www.ville-etrailles.fr)

Pensez à vous inscrire à la newsletter

### Permanences en Mairie

Mme le Maire : Le matin (sauf le mercredi)

Rencontre 1<sup>er</sup> adjoint et élue CCAS :

1<sup>er</sup> samedi du mois en mairie  
de 10h30 à 12h

Autres adjoints sur rendez-vous.

**Horaires ouverture été**

**Du 16 juillet au 13 août inclus  
mairie fermée les samedis.**

Bulletin municipal d'information trimestrielle

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2016

Directeur de la Publication :

Mme Le Maire d'Étrelles M.C. Morice

Comité de rédaction : Monique Le Solliec,

Stéphanie Savatte, Stéphane Davenel,

Guy Rousselet, Nicolas Turmeau,

Jean-Pierre Garnier.

Conception et impression :

Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

# État Civil

## NAISSANCES

06/01/2016	Lenny HUNAUT - 3 rue Marquise de Sévigné
20/01/2016	Maëlys CARRE - au lieu dit « le Pont de Launay »
28/01/2016	Léo GRAS - au lieu dit « La Fleuriais »
07/02/2016	Sacha GAUTIER - 26 rue du Chardonneret
12/02/2016	Albane LEPAGE KERHOAS - 10 C La Croix Limier
18/02/2016	Inata MARTIN - au lieu dit « La Basse Gasnerie »
24/03/2016	Camille THUILLIER - 37 La Motte Gérard
08/04/2016	Louisa BÉTIN - 12 B rue de la Vigne
08/04/2016	Isis BÉTIN - 12 B rue de la Vigne
10/04/2016	Sofia MASSON - 2 B rue de la Vigne
19/04/2016	Ethan LEGEAY - 22 rue de la Moutaudière
19/04/2016	Hugo LEGEAY - 22 rue de la Moutaudière

## MARIAGES



27/02/2016 M et Mme DUMOULIN - Torcé -  
50 ans de mariage



21/05/2016 MAIGNAN Blandine - 3 rue Olivier Geslin  
BRIAND Emrick - Etampes

## DÉCÈS

06/02/2016	HARNOIS née JEUSSEIN Marie-Josèphe - 5 rue Hyacinthe Hévin
27/02/2016	DUTERTRE Pierre - 4 Impasse des Fauvettes
04/03/2016	PLANCHENAUT née LOUVEL Fernande - 5 rue Hyacinthe Hévin
14/03/2016	ORHANT née LOUÂPRE Simonne - 5 rue Hyacinthe Hévin
16/03/2016	RAVEL Edmond (prêtre) - 5 rue Hyacinthe Hévin
20/03/2016	HAMON née BODARD Gabrielle - 5 rue Hyacinthe Hévin
02/04/2016	BABIN née BONNIN Josette - 5 rue Hyacinthe Hévin
26/04/2016	POIRIER née MILCENT Marcelle - 5 rue Hyacinthe Hévin
02/05/2016	MARTEIL née GAUTIER Paulette - 5 rue Hyacinthe Hévin
20/05/2016	POSSON André - 5 rue Hyacinthe Hévin
27/05/2016	M. LEBAS - 5 rue Hyacinthe Hévin



Bienvenue à Mme MARTIN qui  
est arrivée le 8 mars 2016  
Elle tient le Tabac Presse qui est  
ouvert du lundi au samedi de  
7 h à 19 h

« Voisins Vigilants  
est un service qui  
permet de renforcer la sécurité des  
personnes (-40% de cambriolages en  
moins selon le Ministère de l'Intérieur)  
et d'étendre l'entraide entre voisins.



## Travaux échangeur Montigné à Torcé

Les travaux doivent se dérouler en 4 phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : Travaux avec circulation maintenue dans les 2 sens sur RD777 (du 2 Mai à fin Juin 2016)
- 2<sup>e</sup> phase : Travaux avec circulation uniquement dans le sens Vitré vers Louvigné de Bais (environ 3 premières semaines de Juillet 2016)
- 3<sup>e</sup> phase : Travaux avec coupure totale de la RD777 pendant 1 à 2 jours vers semaine 30

- 4<sup>e</sup> phase : remise sous circulation dans les 2 sens en Aout et jusqu'à fin du chantier avec circulation ponctuelle par alternat

Sachant que pendant toute la durée des travaux (2 mai au 16 septembre 2016), les 2 bretelles Sud de la RN157 seront fermées, avec accès et sorties vers échangeur de Piquet à Etreilles (nota : itinéraire conseillé Rennes vers Louvigné de Bais par échangeur de Chateaubourg).

## SOMMAIRE

Etat-civil.....	p 3
Vie communale.....	p 4 - 5
Vie pratique.....	p 6
Conseils municipaux.....	p 7 à 14 - 19 à 23
Enquête.....	p 15 à 18
Vie scolaire.....	p 24
Vie associative.....	p 25 à 30
Fête de l'agriculture.....	p 31
Feu d'artifice.....	p 32

## Horaires de messes

Deuxième et quatrième  
dimanches du mois : 10h30

Tél : 02 99 96 61 55

Secrétariat : Du lundi au vendredi  
de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Urgences..... 02 99 96 61 55

Diacre J.M. QUETIER .... 02 99 49 58 69

Permanence presbytère d'Etreilles, tous les  
mardis, de 10h à 12h.

## SADÉ : RESEAU DE TELEDISTRIBUTION

Fin des services en juillet 2016.  
Les foyers concernés sont invités  
à s'équiper, dès à présent, d'une  
antenne individuelle.

## LE TOUR DE FRANCE PAR CHEZ NOUS



Le 4 juillet prochain  
les coureurs du Tour  
de France sont de  
passage sur la  
commune d'Etreilles.  
Ils emprunteront la  
route d'Argentré (D88).  
De 12h00 à 16h00 la circulation et  
le stationnement seront interdits au  
droit du Petit Roland, Grand Roland  
et Roinson.

# Vie communale

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « GARDERIE MUNICIPALE »

En lien avec le projet de leur école, les enfants ont participé avec la cuisine centrale « Instant Gourmand » de l'EHPAD d'Etelles (qui réalise leurs repas), à des actions pour un repas à thème sur l'Afrique :



Réalisation de panneaux par les enfants avec les agents communaux sur le temps de garderie

Prêt d'objets africains pour décorer les salles « restauration » des personnes âgées de l'EHPAD et des enfants.

Découverte de la nutrition africaine par une affiche réalisée par la diététicienne de la cuisine.

Découverte de la musique africaine pendant les repas des enfants.

Une généreuse mobilisation avec les différents partenaires a permis d'aménager leurs espaces repas sur l'Afrique.

Les enfants ont commenté leurs réalisations lors de la porte ouverte de l'école et de la cuisine centrale à leur famille.

Merci à tous ceux qui se sont mobilisés dans ce projet et ainsi valoriser le projet de l'équipe éducative, l'investissement du personnel communal, le partenariat avec la cuisine centrale et le lien intergénérationnel sur les temps périscolaires !

Christèle BUFFET

Adjointe Enfance Jeunesse Intergénération

## C.C.A.S

### Activités jeunesse

Permanence : le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h 30 à 12 h Espace Henri Brillant. Vous recherchez un mode de garde (assistante maternelle, baby-sitter,...), vous souhaitez des renseignements : scolarité, activités de loisirs, proposez des services (bénévolat, etc...), vous rencontrez des difficultés...n'hésitez pas à venir à la permanence !

Accompagnement à la scolarité : vous avez envie de partager un moment autour d'un jeu avec les enfants, d'aide aux devoirs.. inscrivez-vous !

Christèle BUFFET

## ACTIVITÉS JEUNESSE CET ÉTÉ SUR TA COMMUNE ET TON TERRITOIRE

Activités culturelles, sportives et/ou artistiques

E.L.I à Etrelles

Du 4 au 8 juillet

(Date d'inscription le 4 juin)

ville-etrelles.fr



Raid VTT du 4 au 8 juillet

Des camps sportifs du 4 au 22 juillet

Et sur ton territoire !

Des vacances détente loisirs du 11 au 29 juillet et du 8 au 26 août

Des stages multi-nautiques à la base de loisirs de Haute-Vilaine du 6 au 27 juillet

vitrecommunaute.org

Communication par le C.C.A.S d'Etrelles

## CONTENEURS SEMI ENTERRÉS

Suite à la mise en place de trois aires équipées de conteneurs semi enterrés dans le lotissement du Champ Blanc en 2015, la commune en collaboration avec le Smictom va continuer à équiper le quartier Ile de France / Mairie. Les emplacements

devront prendre en compte les réseaux souterrains, le mobilier urbain, le passage du camion, ... Une réunion publique aura lieu avant l'implantation de ces nouveaux conteneurs.

S Davenel

## SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le jeudi 2 juin, les enfants des deux écoles et les pensionnaires de la maison de retraite ont mangé un repas bio. L'après midi, 23 élèves de l'école publique et 32 élèves de l'école privée accompagnés de parents et de 2 employés communaux ont nettoyé le parc de la Prévalaye et autour du complexe sportif. 6 kilos de papiers, de plastiques, de canettes et autres mégots ont été ramassés. Ce travail a été récompensé par un goûter bio.

L'adjoint à l'environnement



## Déchets retrouvés dans le plan d'eau par l'association de la pêche



Des arbres fruitiers ont été plantés dans certains espaces verts. Les fruits sont à la disposition des Etrellois. Néanmoins, les agents communaux rappellent qu'il faut se servir modérément pour laisser des fruits aux suivants et également faire attention à ne pas casser les branches.

# Vie communale

## LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom du demandeur	Adresse du terrain	Nature de la construction
M. GUICHARD Gildas	8 rue de Normandie	Création d'une terrasse
EARL DE LA FLEURIAIS M. BARBOT Guillaume	La Fleuriais	Construction d'une fosse, d'un stockage à fourrage et aménagement de la stabulation
M. MENEUX Jérémy	25 La Motte Gérard	Construction d'une maison individuelle
EARL DAIRY BREIZ M. MAIGNAN Olivier	La Largère	Extension d'une stabulation et construction d'une fosse
M. HARDY Mickael	7 rue de Bretagne	Extension de la maison d'habitation
SC ORHAND Lucien	Zone de Piquet	Extension bâtiment
M. FOUGERAIS Julien	Rue du Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
SCI LA VALIERE M. LAHAYE Patrick	Zone de Piquet Nord Est	Réalisation d'une plate-forme logistique
M. HOGUET Marc	Rue du Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
EARL BIGNON M. BIGNON Emmanuel	La Maison Neuve	Construction d'une extension de stabulation et d'un hangar à fourrage
GAEC DE L'EPI D'OR	La Besnerie	Extension d'une stabulation
M. BLOT Romuald	Le Plessis	Rénovation et extension de deux bâtis existants et création d'un garage
M. BOUIN Ludovic	La Grande Goibière	Création d'un préau et d'un garage
M. NEVEU Marc	9 rue de la Préalayé	Extension de la maison d'habitation
M. HURIAU Jean-Marie	Rue du Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
Mme. JULIOT Aurélie	Rue du Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
M. SEGRETAINE Dominique	3 rue du Capit François Guérault	Extension d'une maison d'habitation
KERALLI IMMO M. ALLICHON Alexandre	ZA PIQUET OUEST	Implantation d'une station-service 24h/24h, d'une station de lavage automobile, d'un bâtiment d'activités espace de retrait drive, boulangerie et laverie.
M. JAMIER Erick	La Loge	Construction d'une maison d'habitation
M. CARRE Simon	La Gerardièrre Ronceray	Rénovation d'un bâti en pierre pour un logement
Mme. MAIGNAN Elodie	La Loge	Construction d'une maison individuelle
SCI ACAJOU DE CUBA M. PANAGET Joseph	ZA Montigné Est	Extension d'un site industriel et des bureaux
M. CHATELAIS Yannick	La Loirie	Extension d'une maison d'habitation
M. FESSELIER Sébastien	Rue du Pré Neuf	Construction d'une maison d'habitation
M. GEORGEAULT Philippe	Neuwillais	Rénovation d'une maison d'habitation

## DÉCLARATION PRÉALABLE

Nom du demandeur	Adresse du terrain	Nature de la construction
M. GUICHARD Gildas	8 rue de Normandie	Création ouverture
OGEC	2 avenue du Maze	Serre pédagogique
M. BEYON Constant	39 rue du Chardonneret	Construction d'un garage
M. DAVENEL Stéphane	12 La Motte Gérard	Création d'une ouverture
M. MARY Vincent	25 rue de la Champagne	Modification de façade (création d'une lucarne) et bardage
Mme. MAIGNAN Blandine	3 rue Olivier Geslin	Création d'une terrasse
M. BEAUGE Philippe	15 rue de la Champagne	Clôture et carport
M. BEAUGE Philippe	15 rue de la Champagne	Modification d'une ouverture en porte
Vitré Communauté	ZA Piquet	Modification de façade et création d'un parking poids lourds
M. GUILLAUME Damien	13 rue du Pré Neuf	Création d'un abri de jardin
M et Mme. TOURTIER	13 rue de la Vigne	Réhaussement de la toiture pour un appenti et un garage
M. ROULIN Clément	10 rue Normand d'Etelles	Ouverture (création d'une fenêtre)
SCI CBI M. FERRON	Zône de Piquet	Aire de stationnement ouverte au public
M. CORDELIER Mickaël	11 rue de la Vigne	Création d'une ouverture
M. BAGOT Pierrick	4 rue d'Auvergne	Abri de jardin
Commune d'Etelles	2 Rue Julien Caillel	Changement des menuiseries à la mairie
M. HUCHET Stéphane	3 rue des Saulniers	Implantation de chassis de toit sur la toiture
M. LEROUX Christophe	3 Allées des Chênes	Construction d'un préau et modification d'une fenêtre
B6F	ZA Piquet	Création d'un parking
M. LE DROFF Serge	9 rue de la Champagne	Création d'une piscine
TDF	La Géraudièrre	Construction d'un site radioélectrique: Pylone de 30,35 mètres pour réception des antennes de diffusion
M. RIO Frédéric	6 rue du Pré Neuf	Pose de panneaux photovoltaïques
M. LOUIS Patrick	6 rue Julien Caillel	Division d'un terrain à bâtir
SCI LES GLYCINES	ZA Planchaine	Pose de vitrines



## SECOURS POPULAIRE

### Invitez un enfant cet été

« Le Secours Populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille et Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h au : 14, rue des Veyettes 35000 Rennes, n° de téléphone : 02.99.53.31.41. Mail : contact@spf35.org »



## Chèque-Sport 2016/2017 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque-sport pour inciter les jeunes de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Toutes les infos sur [jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport](http://jeunes.bretagne.bzh/cheque-sport)

## Les sapeurs-pompiers d'Argentré-Etrelles recruten des volontaires !

Le centre d'incendie et de secours d'Argentré-Etrelles cherche des personnes motivées, aimant l'action et disponibles pour venir renforcer ses effectifs. Pour devenir pompier volontaire, il faut remplir plusieurs conditions : avoir entre 18 et 55 ans, jouir de ses droits civiques, avoir de bonnes conditions physiques et médicales et résider à proximité du centre de secours. Mais aussi avoir l'esprit d'équipe et la volonté de se rendre utile aux autres !

Les personnes intéressées peuvent contacter le capitaine Eric Gilbert, chef de centre d'Argentré-Etrelles au 06.17.71.78.77.



## Collecte des essaims d'abeilles

Nous arrivons dans quelques semaines à la période idéale pour les essaimages.

L'essaimage, c'est la «reine mère» avec la moitié de la colonie, qui quitte la ruche pour créer un essaim qui va «se pendre» dans un arbre, ou un abri adéquat.

C'est le moment qui m'intéresse pour l'intervention de la capture d'un essaim naturel.

Esnault Sébastien

2 rue de la Moutaudière - 35370 Etrelles

Tél : 02 99 96 58 56 ou 06 27 85 52 02

adresse mail : [seb.esnault@wanadoo.fr](mailto:seb.esnault@wanadoo.fr)

## INSCRIPTIONS GRYMADA

Jeudi 15 septembre 2016 de 17h à 20h à la salle de réunions du complexe sportif.

## Distribution de poules

Suite à l'article passé dans l'Étrelais de juin 2015, les habitants pouvaient s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2015 pour accueillir une ou 2 poules pondeuses. 18 foyers ont répondu favorablement pour 36 poules. Elles ont été remises le 25 mars par la commission environnement en échange d'une charte signée de bons soins aux animaux.

On espère une diminution des déchets



dans les poubelles des nouveaux propriétaires de ces volailles et la réalisation de plats aux œufs frais.

Stéphane Davenel

## Dialoguons

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, aucune réponse ne sera donnée aux bulletins anonymes.

## Séance du Lundi 25 Janvier 2016

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

**Présents :** Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina, LOUVEL Valérie, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BUFFET Christèle à Mme SAVATTE Stéphanie, LE SOLLIEC Monique à M. FESSELIER Laurent, M. ROUSSELET Guy à M. DAVENEL Stéphane

Secrétaire de séance : Mme THEOT Blandine

Mme Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour.

Point n°8 : Voirie communale – Adhésion au groupement de commande PATA.

Le compte-rendu de la séance du 14 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Finances locales - Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide :

- De valider le maintien des critères d'attribution et des montants de subvention en 2016

(Votants : 21, Votes pour : 21)

- D'attribuer les subventions suivantes pour 2016 :

1) Subventions aux associations sportives Etrellaises avec animateurs. (tableau n°1)

2) Subventions aux associations sport détente Etrellaises ( tableau n°2)

3) Subventions aux associations sport détente non-Etrellaises (tableau n°3)

4) Subventions aux associations des écoles Etrellaises (tableau n°4)

\* M. Fesselier ne prend pas part au vote (membre de l'OGEC)

Tableau n°1

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2016		Résultat du vote			
		Calcul	Montant				
Amicale Sportive Etrellaise FOOT	subvention annuelle	jeunes : 67 x 16,24€	1 088,08€	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 51 x 8,12€	414,12 €				
	Participation Animateur	33,33% x 1260€	420,00 €				
	Bénévoles	106,15€ x 9	955,35 €				
	Tournoi	forfait	185 €				
<b>TOTAL</b>			<b>3 062,55 €</b>				
Etoile Sportive Etrellaise BASKET	subvention annuelle	jeunes : 97 x 16,24€	1 575,28 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 40 x 8,12€	324,80 €				
	Participation Animateur	33,33% x 4983€	1 661,00 €				
	Bénévoles	106,15€ x 10	1 061,50 €				
	Tournoi	forfait	185 €				
<b>TOTAL</b>			<b>4 807,58 €</b>				
Volant Etrellais BADMINTON	subvention annuelle	jeunes : 17 x 16,24€	276,08 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		adultes : 27 x 8,12€	219,24 €				
	Participation Animateur	33,33% x 3580€	1 193,33 €				
	Bénévoles	106,15€ x 1	106,15 €				
	Tournoi	forfait	185 €				
<b>TOTAL</b>			<b>1 979,80 €</b>				

Tableau n°1

Nom de l'association	Subvention 2016		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Gymnastique Volontaire	adultes : 53 x 8,12€	430,36 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Tennis Etrellais Détente	forfait	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Etrellais Volley	forfait	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Pong Etrellais	forfait	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Navajo's country	forfait	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
La Pêche	forfait	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Moto Compet 35	forfait	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

Tableau n°3

Nom de l'association	Subvention 2016		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Grymda	37 jeunes x 16,24 €	600,88 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Twirling	11 x 16,24 €	178,64 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

Tableau n°4

Nom de l'association	Objet de la demande	Subvention 2016		Résultat du vote			
		Calcul	Montant				
Ass. Parents d'Elèves Robert Doisneau	subvention Arbre de Noël	6,38 € x 83	529,54€	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Ecole publique	séjour pédagogique pour les primaires	50 x 8,24€€	412,00 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Ass. Parents d'Elèves Ecole Privée	subvention Arbre de Noël	6,38 € x 216	1 378,08 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
OGEC *	cantine	0,81 € x nb repas servis		Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
OGEC *	Séjour pédagogique pour les primaires	8,24 € x 142	1 170,08 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
Association Jardisport d'Etrellais (AJE) (ancienne ASSE)	1 <sup>ère</sup> demande		235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0



# Vie municipale

## Séance du Lundi 25 Janvier 2016 (suite)

### 5) Subventions aux associations culturelles et d'intérêt général (tableau n°5)

\* Mme Savatte ne prend pas part au vote pour Anim'Étreilles (membre du bureau)

\* M. Maudet ne prend pas part au vote pour le Club de l'Amitié (trésorier de l'association)

### 6) Subventions aux associations à caractère social et d'intérêt général (tableau n°6)

\*Mme Le Maire ne prend pas part au vote pour le CCAS en tant que Présidente

### 7) Subventions aux associations conventionnées (tableau n°7)

Rappel : une subvention de 93 € est accordée au titre de l'organisation d'1 manifestation.

Remarques:

M. MAUXION souhaite revenir sur la définition « d'intérêt général »

Mme Le Maire reprend une définition juridique, donnée lors d'une formation d'élus sur les relations entre la collectivité et les associations : **« l'attribution d'une subvention est subordonnée à l'existence d'un intérêt public, répondant aux besoins de la population de la collectivité et gouvernée par le principe de neutralité ».**

M. GARNIER s'interroge sur la baisse des participations animateurs. M. FESSELIÉ répond que les clubs font de plus en plus appel aux animateurs de Vitré Communauté, dont le coût est réparti entre le club, Vitré Communauté et la mairie.

Mme ROBIN aimerait savoir pourquoi le nombre d'adhérents baissent de manière générale dans les associations sportives. Est-ce le prix des licences ? Réponse : phénomène démographique assez général (M. GARNIER confirme) et aussi de la volatilité des jeunes sur d'autres clubs.

L'association des Diablotins n'est pas au forfait. Une convention tripartite est signée entre l'AVAM de Vitré, le Conseil Départemental et la Commune pour la rémunération de l'animatrice.

Tableau n°5

Nom de l'association	Subvention 2016		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Bibliothèque pour Tous	subvention	644 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
AFN	subvention	41 x 8,12 € = 332,92 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
	pavoisement	33 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
APG	subvention	8,12 € x 3 = 24,36 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Anim'Étreilles *	subvention	0,55 € x 2656 hab = 1460,80 €	Votants : 20	Oui : 19	Non : 0	Blanc : 1
Club de l'Amitié *	subvention	120 adh. x 8,12 € = 974,40 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0
ACAE (Commerçants)	subvention	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Tacots et Turbos de Stredell	subvention	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Soleil d'Orgue	subvention	2 x 16,24 € = 32,48 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

Tableau n°6

Nom de l'association	Subvention 2016		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Amicale des Sapeurs Pompiers	subvention forfaitaire	235 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Appel Détresse	subvention forfaitaire	185 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
FNATH	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Bistrot Mémoire du Pays de Vitré	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Amicale des Donneurs de Sang	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Asso une journée pour un métier	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Rêves de Clowns	subvention forfaitaire	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Prévention routière	subvention	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Ass. Argentré-Roumanie	subvention	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
Restaurant du Cœur	1 <sup>re</sup> demande	59 €	Votants : 20	Oui : 20	Non : 0	Blanc : 0
AFM Téléthon	1 <sup>re</sup> demande	59 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
CCAS d'Étreilles *	Subvention 2015 et 2016	5 000 €	Votants : 21	Oui : 21	Non : 0	Blanc : 0

Tableau n°7

Nom de l'association	Subvention 2016		Résultat du vote			
	Calcul	Montant				
Bibliothèque pour Tous	convention	0,81 € par nb de livres jeunesse emprunté	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0
		0,40 € par nb de livres adultes empruntés				
Les diablotins	convention	1 535 €	Votants : 22	Oui : 22	Non : 0	Blanc : 0

## Finances locales - Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Mise en sécurité de la Rue du Pré Neuf (tableau n°8 ci-dessous)

Dépense	En € H.T.	Recettes espérées	En €
Aménagement de sécurité Rue du Pré Neuf	19 765.30	DETR	4 941.32
		Autofinancement	14 823.98
<b>Total opération</b>	<b>19 765.30</b>	<b>Total opération</b>	<b>19 765.30</b>

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour la mise en sécurité de la Rue du Pré Neuf

(Vote à main levée, Pour : 21, abstention\* : 1)

\*M Tumoine riverain concerné ne prend pas part au vote

## Finances locales – Demande de subvention au titre des amendes de police 2016

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé entre les collectivités pour la réalisation d'aménagements de sécurité.

La Commune d'Etelles est susceptible de recevoir une subvention au titre la répartition des recettes des amendes de police 2016 pour le projet d'aménagement de sécurité et aménagements piétonniers au niveau de la Rue du Pré Neuf.

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre des amendes de police 2016 pour la mise en sécurité de la Rue du Pré Neuf.

(Vote à main levée, Pour : 21, abstention : 1)

\*M Tumoine riverain concerné ne prend pas part au vote

## Finances locales – Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Restructuration et mise en accessibilité de la Mairie et ses abords (tableau n°9)

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'opération de restructuration et de mise en accessibilité de la Mairie et ses abords A l'unanimité, Pour : 22

## Vitré Communauté – Demande de subvention pour un abribus

La Commune d'Etelles a reçu plusieurs demandes pour l'installation d'un abribus au niveau du parking du pôle enfance pour les enfants qui attendent le car scolaire.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider l'acquisition et l'installation d'un abri scolaire au niveau du parking du pôle enfance d'Etelles
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès de Vitré Communauté pour l'acquisition et l'édification d'abri scolaire

A l'unanimité, Pour : 22

Tableau n°9

Dépense	En € H.T.	Recettes espérées	En €
- Etudes	24 500€	DETR	95 850€
- Travaux	295 000€	Autofinancement	223 650€
<b>Total opération</b>	<b>319 500 €</b>	<b>Total opération</b>	<b>319 500 €</b>

## Patrimoine Communal – Vente d'une partie de la parcelle YK n°31

La société Télé Distribution de France (TDF) souhaite acheter une partie de la parcelle YK n°31 appartenant à la Commune (ancienne base LGV) pour y installer une construction radio-électrique (antenne relais) ;

Mandatée par l'Etat pour assurer la continuité du réseau 4G sur le linéaire de la nouvelle LGV. Elle est intéressée par ce site appartenant à la Commune qui est proche de la LGV.

Une réunion publique a été proposée le 01 Décembre dernier sur ce projet (18 personnes présentes) . La population avait eu l'information dans le flash info distribué avec l'Etrellais novembre.

Le Conseil Municipal décide :

- De vendre la parcelle YK n°31p, d'une contenance de 100m<sup>2</sup>, à la société Télé Distribution de France (TDF), société par actions simplifiée au capital de 166 956 512 Euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification 342 404 399 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, dont le siège social est situé au 106 avenue Marx Dormoy, 92 120 Montrouge pour un montant de **10 000 €** décomposé comme suit :

- Prix d'achat du terrain :  
0.60 € x 100m<sup>2</sup> = 60 €

- Prix d'achat des équipements existants (structure, réseaux...) :  
99.40 € x 100m<sup>2</sup> = 9940 €

Que l'ensemble des frais de bornage et de notaire seront supportés par l'acheteur

Vote à main levée, Pour : 21, blanc : 1

## Voirie Communale – Adhésion au groupement de commande PATA

La Commune d'Etelles a adhéré au groupement de commande PATA (Point à Temps Automatique) pour l'année 2015.

Les Communes d'Argentré du Plessis, Brielles, Domalain, Etelles, Gennes

sur Seiche, Le Pertre, Saint Germain du Pinel, Torcé, et Vergéal relancent une consultation pour 2016 sous forme d'un groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 8 du code des marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelle sur l'opération de PATA sur voirie pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de P.A.T.A 2016.

Vote à main levée, Pour : 21, abstention : 1

## QUESTIONS DIVERSES

### - DIA MAUXION/SCI CLAFRAJEA

Vente, par M. MAUXION Jean-Luc, des parcelles ZK n°79, 92, 93 et 139 à la SCI CLAFRAJEA au montant de 500 000 € ; Pas d'intérêt pour la Commune de préempter

- Remerciement Famille BRETAUDEAU Noël suite au décès de Mme POULARD Hélène.

- Remerciement Famille GILBERT suite au décès de M. GILBERT Pierre

- Remerciement de l'OGEC pour la logistique nécessaire à l'organisation de la course des Rosalies en Septembre dernier.

Mme Le Maire revient sur la question de M. Garnier évoquée lors du conseil municipal de décembre concernant les personnages en bois proches de la porte de l'église. Comme elle s'était engagée à le faire, contact a été pris auprès des pères IKANI et RESTIF sur l'enlèvement de ces sujets. Les prêtres ont convenu de ne pas les déplacer à quelques jours de Noël.

M. MAUXION demande si la charte de l'élu évoquée par Mme Le Maire aux vœux peut être consultée.

Mme Le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un document interne élaboré par son équipe.

Pour information elle précise que ce type de charte sera obligatoire aux

# Vie municipale

## Séance du Lundi 25 Janvier 2016 (suite)

prochaines élections municipales de 2020 (prévues par le législateur).

M. MAUXION regrette que le téléthon n'ait pas été évoqué lors de la cérémonie des vœux.

M. DAVENEL signale tout de même que le conseiller régional en a fait état dans son discours.

Mme THEOT insiste sur le fait qu'il y avait la famille de Léo ambassadrice pour le Téléthon.

Mme Le Maire précise qu'elle en a fait état dans son édito de l'Étrellais de novembre, que le dossier central de 4 pages était sur le Téléthon, et que la commune a relayé l'événement tant dans le bulletin municipal que sur le site internet. Elle a également mis à disposition toutes ses infrastructures et la logistique pour le bon déroulement du départ du collectif le vendredi 4 décembre.

Mme LOUAPRE fait remarquer que, malheureusement, il n'y a pas que Léo qui soit touché sur la commune, que d'autres familles sont aussi dans la souffrance de la maladie.

M. GARNIER fait remarquer l'absence de chauffage dans le presbytère (préparation récente d'obsèques) M. FESSELIER répond que la chaudière ne sera pas remise en marche suite à une baisse anormale du niveau de la cuve en l'espace d'à peine deux mois. Il est proposé deux chauffages d'appoint pour la grande salle (comme dans déjà pour la permanence dans le petit bureau).

M. FESSELIER indique que la commission bâtiments aura à se pencher aussi sur le devenir de ce patrimoine.

M. FESSELIER intervient sur le bon déroulement des séances de conseil ; il demande que le public soit silencieux,

avis pour les prochains conseils, car des conversations gênent les conseillers installés proches du public.

Mme ROBIN propose que les tables du conseil municipal soient refermées afin que tous les élus se voient et entendent correctement les propos de Mme Le Maire sans être gênés par les bruits du public. Dans d'autres communes, cela fonctionne sur ce modèle. Personnellement, M. LEGOURD n'est pas dérangé par le public et estime cette proposition irrespectueuse du public. Mme Le Maire, indique que c'était ainsi avant la mise en place de l'écran.

### COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 29 Février 2016 pour le vote des budgets.

La séance est levée à 21:45.

## Séance du Lundi 29 février 2016

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

**Présents :** Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUAPRE Marina, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TURMEAU Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LOUVEL Valérie à M. DAVENEL Stéphane, MM : GARNIER Jean-Pierre à Mme HARNOIS Rachel, TUMOINE Daniel à M. FESSELIER Laurent

Secrétaire de séance : M. TURMEAU Nicolas

M. MAUXION regrette de n'avoir eu les supports que le vendredi 25/02 pour la séance du lundi. Mme Le Maire précise que les budgets n'ont été validés par le Trésorier que le mercredi 24/02.

Elle signale que le Trésorier de Vitry gère aujourd'hui 46 Communes et non plus 36, cela provoque des agendas bien chargés.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Finances locales - Approbation du Compte Administratif 2015 de la Commune et du Compte de Gestion 2015 du Receveur

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants : (tableau n°1)

Pour le vote du compte administratif 2015, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège

sous la présidence de M. DAVENEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Commune (21 votants, 16 pour, 0 contre, 5 blancs)
- D'approuver le Compte de Gestion 2015 du Receveur (22 votants, 17 pour, 0 contre, 5 blancs)
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser

Tableau n°1

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	1 429 675,60 €	Dépenses d'investissement	1 625 379,38 €
Recettes de fonctionnement	2 009 442,39 €	Recettes d'investissement	1 619 679,56 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	579 766,79 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 5 699,82 €

## Finances locales – Approbation du Compte Administratif 2015 de l'Assainissement et du Compte de Gestion 2015 du Receveur

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants : (tableau n°2)

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2015 du Budget Assainissement (21 votants, 16 pour, 0 contre, 5 blancs)
- D'approuver le Compte de Gestion 2015 du Receveur (22 votants, 17 pour, 0 contre, 5 blancs)
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes

## Finances locales – Approbation du Compte Administratif 2015 de la ZA de Piquet-Ouest et du Compte de Gestion 2015 du Receveur

Discussions avant le vote

Mme ROBIN souhaiterait comprendre comment le choix de vendre à ce prix avait été fait, et par qui, pour expliquer le déficit estimé à terme de ce budget.

Elle ne comprend pas ce choix par rapport au potentiel de cette zone d'activités en terme de localisation et donc d'attractivité.

M. MAUXION répond que le prix de vente avait été débattu en Commission Urbanisme sous l'autre mandat.

Il s'agit donc d'un choix politique assumé pour faire venir des entreprises et de l'emploi sur la Commune.

Il est précisé tout de même que le prix de 25€ HT est dans la tranche haute des prix du secteur. (tableau n°3)

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2015 du Budget ZA Piquet-Ouest (21 votants, 16 pour, 5 blancs)
- D'approuver le Compte de Gestion 2015 du Receveur (22 votants, 17 pour, 5 blancs)
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes

## Finances locales – Approbation du Compte Administratif 2015 de la ZAC de la Plesse et du Compte de Gestion 2015 du Receveur

(tableau n°4)

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le Compte Administratif 2015 du Budget ZAC de la Plesse (21 votants, 16 pour, 5 blancs)
- D'approuver le Compte de Gestion 2015 du Receveur (22 votants, 17 pour, 5 blancs)
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes

Tableau n°2

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	31 179.18 €	Dépenses d'investissement	10 286 €
Recettes de fonctionnement	40 337.79 €	Recettes d'investissement	30 444 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	9 158.61 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	20 158 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	134 412.80 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	201 189.03 €

Tableau n°3

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	501 103.59 €	Dépenses d'investissement	900 780.60 €
Recettes de fonctionnement	460 236.96 €	Recettes d'investissement	477 866 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	40 866.63 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 422 914.60 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	20 995.08 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 400 780.60 €

Tableau n°4

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	857 819.81 €	Dépenses d'investissement	913 051.87 €
Recettes de fonctionnement	857 818.44 €	Recettes d'investissement	285 191.84 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 1.37 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 627 860.03 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	- 701.73 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- 213 051.87 €

Tableau n°5

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	97 323.87 €	Dépenses d'investissement	15 720.51 €
Recettes de fonctionnement	174 218.14 €	Recettes d'investissement	79 336.05 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	76 894.27 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	63 615.54 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	218 002.74 €	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	484 279.49 €

## Séance du Lundi 29 février 2016 (suite)

### Finances locales - Affectation du résultat du Budget Commune 2015

Chaque année le Conseil Municipal doit décider de l'affectation, le cas échéant, des excédents dégagés.

Le Conseil Municipal décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 579 766.79 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après : (tableau n°6)

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

### Finances locales - Affectation du résultat 2015 du Budget Assainissement

Chaque année le Conseil Municipal doit décider de l'affectation, le cas échéant, des excédents dégagés.

Le Conseil Municipal décide :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement de **134 412.80 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après : (tableau n°7)

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

### Finances locales - Vote des taux d'imposition 2016

Comme chaque année, la Commune doit délibérer pour fixer les taux d'imposition communaux sur les impôts dits « ménages », à savoir la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB).

En application de l'article 1639 A du Code général des Impôts, les décisions du Conseil Municipal concernant les taux des impôts locaux doivent être notifiés aux services fiscaux.

Les taux actuels sont les suivants :

TH = 15.02%

TFB = 14.34%

TFNB = 37.50%

Mme Le Maire propose, après avis de la Commission Finances, de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide :

Tableau n°6

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
<b>Résultat d'investissement 2015</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2015 sur compte 001 (A-B)	- 5 699.82 €
Solde des restes à réaliser investissement 2015 (C)	- 71 548.65 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2016</b>	<b>-77 248.47 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2015</b>	
Résultat de l'exercice 2015	579 766.79 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>579 766.79 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
En réserve sur le compte 1068	<b>411 960.02 €</b>
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	<b>167 806.77 €</b>

Tableau n°7

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
<b>Résultat d'investissement 2015</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2015 sur compte 001 (A-B)	201 189.03 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2016</b>	<b>201 189.03 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2015</b>	
Résultat de l'exercice 2015	134 412.80 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>131 412.80 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
En réserve sur le compte 1068	<b>0.00 €</b>
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	<b>134 412.80 €</b>

De ne pas augmenter les taux d'imposition pour la TH, la TFB et la TFNB

Vote à main levée, Pour : 21, abstention : 1

### Finances locales - Vote du Budget Primitif Commune 2016

Discussions avant le vote

- Sur le chapitre 75 : Il est budgété 6 mois de loyer pour le SMICTOM en raison de leur départ programmé avant l'été (ancien local pompiers).

Mme ROBIN demande si la Commune perçoit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Il est répondu par la négative. C'est Vitré Communauté qui touche la CFE et en reverse une partie aux Communes via les dotations communautaires.

- Sur le chapitre 23 : Mme THEOT demande quels sont les travaux de la Mairie. Mme le Maire répond que le Conseil Municipal devait valider le budget avant d'entamer toute

démarche. La Commission Bâtiments Communaux travaillera ensuite sur ce dossier.

Le Conseil Municipal décide :

- De voter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature M14
- D'adopter l'ensemble des chapitres du Budget Primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

**- 1 944 538.77 € pour la section de fonctionnement**

**- 1 404 546.79 € pour la section d'investissement**

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

### Finances locales - Vote du Budget Primitif 2016 Assainissement

Discussions avant le vote

M. DAVENEL informe qu'un diagnostic du réseau va être réalisé cette année avec des mesures en période de hautes eaux et de basses eaux. Il y a

aura également des tests à la fumée qui seront réalisés pour vérifier les branchements des particuliers. Une information auprès des usagers sera faite avant ces essais aux fumées.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Assainissement 2016 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

**- 174 098.80 € pour la section de fonctionnement**

**- 242 475.03 € pour la section d'investissement**

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

## Finances locales – Vote du Budget Primitif 2016 ZAC de la Plesse

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif ZA de Piquet-Ouest 2016 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

**- 520 790.60 € pour la section de fonctionnement**

**- 720 473.29 € pour la section d'investissement**

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

## Finances locales – Vote du Budget Primitif 2016 ZAC de la Plesse

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif ZAC de la Plesse 2016 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

**- 1 541 694.44 € pour la section de fonctionnement**

**- 1 723 741.31 € pour la section d'investissement**

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

## Finances locales – Vote du Budget Primitif 2016 Lotissement Le Pré Neuf

Discussions avant le vote

Mme Le Maire informe qu'il reste un lot à régulariser chez le notaire en 2016.

Par ailleurs, les travaux de finition (bordures, espaces verts, candélabres...) débiteront fin Mars.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Lotissement le Pré Neuf 2016

qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

**- 445 733.25 € pour la section de fonctionnement**

**- 718 002.74 € pour la section d'investissement**

Vote à main levée, Pour : 17, abstentions : 5

## Suppression de la régie Affaires périscolaires

Dans le cadre de la mise en place des prélèvements automatiques pour le paiement de la cantine et de la garderie, il a été décidé, en accord avec la trésorerie de Vitry, de proposer la suppression de la régie affaires périscolaires.

Le Conseil Municipal décide :

- De supprimer la régie affaires périscolaires intitulée « régie de recettes : Ecole Publique » à compter du 01 Mars 2016

- De demander l'admission en non-valeur des recettes non recouvrées

A l'unanimité, Pour : 22

## Choix du nom de l'ancienne école publique

Suite au déménagement de l'école publique dans le pôle enfance, il convient de renommer le bâtiment de l'ancienne école qui est aujourd'hui utilisé par plusieurs associations (Étrelles Loisirs Création, Espaces jeux « Les diabolins », CCAS et autres réunions de la Commune).

La Commission Enfance-Jeunesse-Intergénération a travaillé sur cette question et a proposé de le dénommer «Espace Henri Brillant», instituteur du 25/06/1891 au 09/10/1900 à Étrelles, après recherche auprès des archives départementales d'Ille et Vilaine.

Pour avis, la Commission Bâtiments Communaux a été informée par mail le 09 Février. Il n'y a pas eu de retours !

Le Conseil Municipal décide :

- De renommer l'ancienne école publique : « Espace Henri BRILLANT » 09 Rue Normand d'Étrelles 35 370 ETRELLES

A l'unanimité, Pour : 22

## Urbanisme – Validation des documents d'urbanisme pour la ZAC de la Plesse

Mme Le Maire informe que les travaux de viabilisation de la ZAC de la Plesse avancent bien.

A ce jour, la Commune compte 16 réservations sur les 38 lots.

Afin que les acquéreurs puissent avancer sur leur projet de construction, le Conseil municipal doit valider le cahier des prescriptions architecturales et paysagères ainsi que le cahier des charges de cession des terrains, documents d'urbanisme qui s'imposeront aux habitants et seront annexés à l'acte notarié.

Les documents ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 Février.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider le cahier des prescriptions architecturales et paysagères pour la ZAC de la Plesse

- De valider le cahier des charges de cession des terrains pour la ZAC de la Plesse

A l'unanimité, Pour : 22

## Vitry Communauté – Avenant à la convention pour la réalisation des tests des équipements sportifs

La Commune d'Étrelles a signé, en Décembre 2014, avec Vitry Communauté pour la réalisation des tests d'équipements sportifs (but de foot, paniers de basket).

Suite aux changements du vice-président à Vitry Communauté, du mode utilisé pour la réalisation des tests et des nouvelles fonctions de l'agent effectuant ces contrôles (technicien), Vitry Communauté propose de signer un avenant.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation des tests d'équipements sportifs, suite aux changements de vice-président.

A l'unanimité, Pour : 22



# Vie municipale

## Séance du Lundi 29 février 2016 (suite)

### Finances locales – Demande de subvention au fonds de soutien à l'investissement local

Afin de relancer l'économie, l'Etat a inscrit dans la Loi de Finances 2016 un fonds de soutien à l'investissement local d'un milliard d'euros en faveur des projets portés par les Communes et leurs groupements, cumulable avec la DETR.

Mme Le Maire propose donc de demander une subvention pour les travaux de la Mairie.

Un devis estimatif a été demandé et s'élève à 295 000 € HT pour les travaux et 24 500 € HT pour le maître d'oeuvre. Les travaux consisteront à revoir les aménagements intérieurs de la Mairie, faciliter la circulation dans la Mairie, identifier au mieux les services, à créer des toilettes au rez de chaussée du bâtiment... (tableau n°8)

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'opération « Restructuration et mise en accessibilité de la Mairie et ses abords »
- De solliciter une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local 2016

A l'unanimité, Pour : 22

### Vie municipale – Vente de bois de chauffage

Le Conseil Municipal décide :

- De vendre deux cordes de bois au montant de 180 € à Monsieur LEGEAY Jordane domicilié 22 Rue de la Moutaudière 35 370 ETRELLES

A l'unanimité, Pour : 22

### Vitré Communauté – Demande de subvention pour un abri scolaire

La Commune d'Étrelles prévoit d'installer un abri scolaire à la Mare pour les enfants du secteur qui prennent le car scolaire.

L'abri actuel est positionné dans le champ d'un agriculteur, M. TURMEAU, a demandé à ce qu'on l'enlève, pour un travail plus aisé de son terrain.

Le devis s'élève à 579.20 € HT, donc une subvention potentielle de 115.84 € de Vitré Communauté.

M. MAUXION demande combien d'enfants cela concerne. M. DAVENEL répond 4 enfants.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider l'acquisition et l'installation d'un abri scolaire au lieu-dit La Mare à Étrelles
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès de Vitré Communauté

A l'unanimité, Pour : 22

### Finances locales – Additifs de subvention n° 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes : (tableau n°9)

Discussions avant le vote

- Mme THEOT revient sur la subvention de Mieux Vivre à Étrelles et demande si c'est le statut ou les actions qui priment. Elle ajoute que l'association Mieux Vivre à Étrelles agit, fait des

actions. Elle a notamment trouvé très intéressant le rallye.

Mme le Maire précise que les statuts sont les mêmes que lors de la demande 2015 ; l'association n'est pas ouverte à tous. L'entrée des membres se fait par cooptation. La seule autre association qui a des statuts similaires est l'OGEC, mais c'est un organisme de gestion pour l'école privée ce qui n'a rien de comparable (cela concerne des élèves, et non des adultes non élus de la liste Unis pour l'Avenir).

Mme le Maire ajoute le propos tenu lors du dernier conseil de janvier, à savoir le principe d'intérêt général doublé du principe de neutralité des associations. Ce qui n'est pas le cas de Mieux Vivre à Étrelles. Pour preuve, l'interpellation par mail d'un élu de la majorité, bénévole pour le téléthon 2015, par M PERRIER Rémy, lui demandant à quel titre il venait à la soirée de remerciements, car Mme Le Maire était la seule invitée.

Mme BUFFET souhaite préciser que lors de la constitution de sa commission EJI, elle ne pouvait pas accepter tout le

suite page 19

Tableau n°8

Dépense	En € H.T.	Recettes espérées	En €
- Etudes - Travaux	24 500 295 000	DETR	95 850
		Fonds de soutien 2016	95 850
		Autofinancement	127 800
<b>Total opération</b>	<b>319 500</b>	<b>Total opération</b>	<b>319 500</b>

Tableau n°9

	Subvention 2016	Vote	
Judo Club de Vitré	2 jeunes x 16,24 € = 32,48 €	Votants : 22, Oui : 22, Non : 0, Blanc : 0	
Etoile Sportive Etrellaise Basket (rectificatif)	subvention annuelle	104 J x 16,24 € = 1965,04 €	
		34 A x 8,12 €	
	Participation Animateur	10 824 x 33,33 % = 2043,13 €	Votants : 22, Oui : 22, Non : 0, Blanc : 0
	Bénévoles	10 x 106,15 € = 1061,50 €	
	Tournoi	185 € = 185 €	
<b>TOTAL = 5 254,67 €</b>			
Association Agricoles des Expropriés 35 - LGV	<b>59 €</b>	Votants : 22, Oui : 22, Non : 0, Blanc : 0	
Outil en main du Pays Guerchais	1 jeune x 16,24 € = <b>16,24 €</b>	Votants : 22, Oui : 22, Non : 0, Blanc : 0	
Mieux Vivre à Étrelles	Question : versement d'une subvention ?	Votants : 22, Oui : 5, Non : 13, Blancs : 4	

# Enquête



## Quels espaces verts pour demain à Etreilles ?

### L'objectif de la commune :

La commune s'est engagée dans le zéro pesticide avant que la réglementation ne s'applique aux collectivités à partir du 1er janvier 2017 (avec la loi Labbé du 22 juillet 2015) ainsi qu'aux particuliers à partir du 1er janvier 2019. Ces évolutions réglementaires induisent de repenser nos pratiques de gestion des espaces verts. Un début de plan de « gestion différenciée » de ceux-ci est déjà mis en place mais doit encore évoluer sans augmenter les coûts pour la commune.

### La gestion différenciée des espaces verts : qu'est-ce que c'est ?

Cette gestion consiste à favoriser la biodiversité des espaces publics tout en tenant compte de leurs fréquentations, leurs usages et leurs localisations. Chaque espace bénéficiera alors d'une gestion adaptée selon un code d'entretien qui reste à finaliser. En effet, une zone peu utilisée, en retrait, n'aura pas le même code d'entretien que les espaces verts situés à proximité d'équipements publics d'usages fréquents.

### Les enjeux du questionnaire :

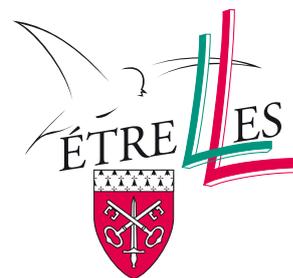
Vos réponses à ce questionnaire nous seront précieuses car elles nous permettront de mieux appréhender votre perception des espaces verts et de mieux connaître vos usages. Ainsi, ces espaces pourront être gérés en tenant compte des besoins tout en préservant au mieux notre environnement. Il est important que chacun se sente concerné et puisse répondre afin d'avoir un avis le plus représentatif possible. Toute non réponse donne de la valeur aux autres réponses. N'hésitez pas à photocopier cette enquête si vous avez des avis divergents au sein de votre foyer.

La commission environnement qui a réalisé ce questionnaire sera chargée de le dépouiller et un bilan sera publié dans un prochain Etreillais.

**Donnez-nous votre avis et participez à l'évolution de votre cadre de vie !**



Merci de déposer ce questionnaire rempli avant le 15 septembre 2016 dans la boîte aux lettres de la mairie.



### Q1. Parmi ces propositions, quelles sont celles qui, selon vous, caractérisent le plus la commune d'Etreilles ? (3 réponses possibles)

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cadre de vie agréable    | <input type="checkbox"/> Dynamique             | <input type="checkbox"/> Commune dortoir                    |
| <input type="checkbox"/> Caractère minéral        | <input type="checkbox"/> Diversité associative | <input type="checkbox"/> Caractère industriel               |
| <input type="checkbox"/> Calme et tranquille      | <input type="checkbox"/> Commerces             | <input type="checkbox"/> Convivialité et lieux de rencontre |
| <input type="checkbox"/> Patrimoine architectural | <input type="checkbox"/> Caractère verdoyant   | <input type="checkbox"/> Services                           |

### Q2a. Connaissez-vous le terme de « gestion différenciée » des espaces verts ?

- Oui                       Vaguement                       Non





## Q2b. Si oui, par quel(s) moyen(s) en avez-vous eu connaissance ?

- Par internet       Par la presse.....       Par une plaquette d'information, éditée par : .....
- Par le bulletin municipal
- Par une commune appliquant la gestion différenciée sur ses espaces verts, laquelle ? : .....
- Autre :       NSPP (Ne Se Prononce Pas)

## Q3. Quel type d'espaces verts préférez-vous sur la commune d'Etelles ?

- Les lieux de détente et de loisirs, citez un lieu : .....
- Les massifs fleuris, citez un lieu : .....
- Les circuits de randonnées (ex : voie verte)
- Les zones de nature à l'extérieur de la zone urbanisée, citez un lieu : .....
- Autre :       NSPP

## Q4. Selon vous, quels sont les principaux enjeux de mise en place d'une gestion plus écologique des espaces verts ? (classez les réponses par ordre de préférence de 1 à 5, 1 étant le plus important et 5 le moins important)

<input type="checkbox"/>	Valoriser le patrimoine naturel de la commune : ramener la nature en agglomération et favoriser le développement de la biodiversité
<input type="checkbox"/>	Améliorer le cadre de vie des habitants
<input type="checkbox"/>	Organiser une gestion plus juste du temps de travail pour l'entretien des espaces verts
<input type="checkbox"/>	Limiter les pollutions (produits phytosanitaires chimiques)
<input type="checkbox"/>	Sensibiliser le grand public à l'environnement

## Q5a. Comment trouvez-vous la gestion actuelle des espaces publics de plein air à Etelles ?

- Très satisfaisante       Peu satisfaisante       NSPP
- Satisfaisante       Pas satisfaisante

## Q5b. Développez si besoin.

.....

.....

.....

.....

## Q6. Selon vous, quelle est la surface d'espaces verts à entretenir sur la commune ?

(un terrain de foot fait environ 1ha)

- Entre 0 et 10 ha       Entre 11 et 25 ha       Plus de 25 ha

## Q7. A votre avis, de combien d'agents est composé le service municipal en charge des espaces verts ?

- Entre 1 et 4       Entre 5 et 9       Plus de 9

## Q8. Quels espaces de la commune avez-vous l'habitude de fréquenter et à quelle fréquence ?

	Jamais	Moins d'une fois par mois	Au moins une fois par mois	Plus d'une fois par mois	NSPP
Complexe sportif					
Parc de la Prévalaye avec aire de jeux					
Chemins piétons inter quartiers					
Centre bourg					
Chemins de randonnée (ex : voie verte)					
Aire du Pigeonnier avec aire de jeux					
Autres :					

**Q9. Quelles activités y pratiquez-vous ?**

	Promenade randonnée	Course à pied vélo	Pause repas pique-nique	Manifestations culturelles ou sportives	Appréciation du paysage	Activités avec enfants	Autre : précisez	NSPP
Complexe sportif (salles et terrains)								
Parc de la Prévalaye avec aire de jeux								
Chemins piétons inter quartiers								
Centre bourg								
Chemins de randonnée (ex : voie verte)								
Espace du Pigeonnier avec aire de jeux								
Autres :								

**Q10. Parmi ces 5 exemples, quel aménagement préférez-vous ?**

- Fleuri 
 Minéral 
 Engazonné 
 Végétalisé 
 Paillé 

**Q11. Parmi ces 4 exemples, quel aménagement préférez-vous ?**

- Fauché 
 Sablé enherbé 
 Sablé 
 Enrobé 

**Q12. Parmi ces 3 exemples d'espaces verts de quartier, à proximité de quel espace préféreriez-vous promener ?**

- Gazon 
 Pelouse haute 
 Prairie 

**Q13. Selon vous, la présence d'herbes spontanées sur les trottoirs est :**

- Tolérable  Pas tolérable  NSPP



**Q14. Selon vous, la présence d'herbes spontanées dans les cimetières est :**

- Tolérable  Pas tolérable  NSPP

**Q15a. Chez vous, utilisez-vous des produits phytosanitaires chimiques (insecticide, herbicide, ...) ?**

- oui  non

**Q15b. Si oui, seriez-vous prêt à vous en passer ?**

- oui  non

**Q15c. Si vous en utilisez, munissez-vous de protections (masques, gants, ...) ?**

- oui  non

**Q15d. connaissez-vous les conséquences possibles sur l'humain ?**

- oui  non

**Q16a. Seriez-vous favorable à réaliser l'entretien des trottoirs devant chez vous de façon naturelle ?**

- oui  non



**Q16b. Le faites-vous déjà ?**

- oui  non

**Q17a. Seriez-vous prêt à donner de votre temps pour aider à l'entretien de façon naturelle de la commune afin de la rendre plus agréable sans surcoût ?**

- oui  non

**Q17b. Seriez-vous prêt à donner de votre temps pour aider au fleurissement de la commune afin de la rendre plus agréable sans surcoût ?**

- oui  non

**Q18a. Etes-vous intéressé par des informations sur l'entretien au naturel de vos espaces?**

- oui  non

**Q18b. Etes-vous intéressé par une réunion d'informations sur l'entretien au naturel de vos espaces ?**

- oui  non

**Précisions personnelles :**

**Q19a. Où habitez-vous ?**

- Le centre bourg, rue : .....  Un hameau, lieu-dit : .....  
 Un lotissement, rue : .....  Une maison isolée

**Q19b. Depuis combien de temps ?**

- Moins de 10 ans  De 11 à 20 ans  Plus de 20 ans

**Q20. Etes-vous ?**

- Une femme  Un homme

**Q21. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?**

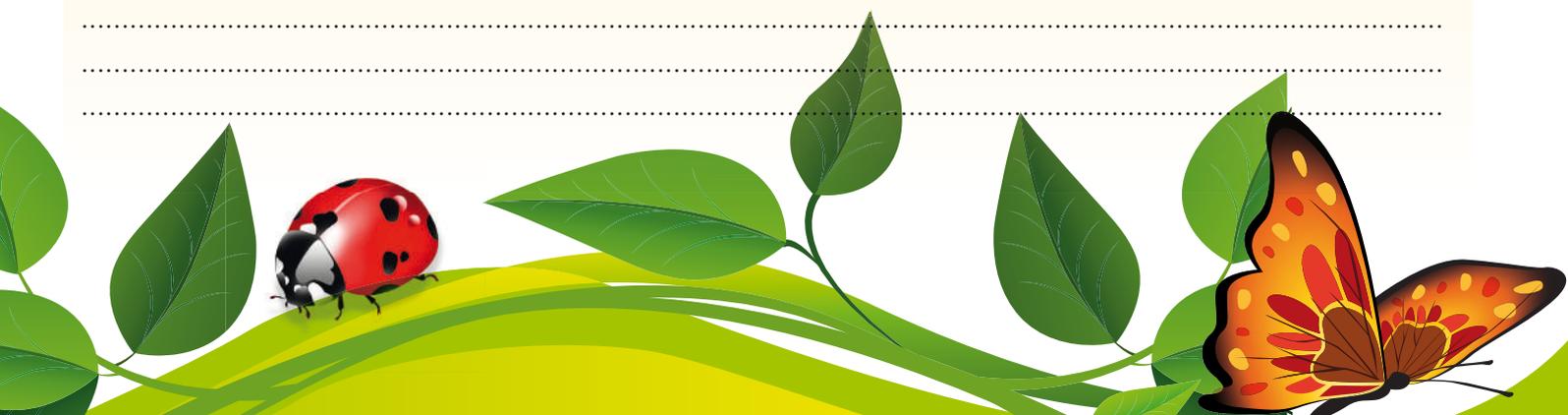
- 0 – 19 ans  20 – 39 ans  40 – 60 ans  Plus de 60 ans

**Q22. A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous ?**

- artisans, commerçants, chefs d'entreprise  retraités  
 cadres supérieurs  sans emploi  
 agriculteurs  étudiants  
 employés  autres : .....  
 ouvriers

**Q23. Avez-vous d'autres remarques ou suggestions concernant les espaces verts ?**

.....  
.....  
.....  
.....



monde mais avait adressé un courrier invitant les personnes à transmettre leur adresse mail afin de les associer dans les projets communaux. Avec le petit journal du CCAS, une proposition de s'associer à des projets a été envoyé à tous les habitants pour s'investir. Elle n'a pas été sollicitée.

Mme MORICE termine en lisant le rapport d'activités de l'association Mieux Vivre à Etreilles, qui fait état dans les actions menées, du trac distribué à la population dans toutes les boîtes aux lettres par l'association...

(Résultat du vote : Vote à main levée, Voir délibération)

## QUESTIONS DIVERSES

- Demande de mise à disposition de la salle des sports au mois d'Août 2016 par l'association Envie d'Folie pour l'organisation d'un « Cabar'entraide » Il s'agit d'une association vitrénienne qui souhaite reprendre le concept de Cabar'etrelles. Ils demandent la mise à disposition de la salle pendant 3 jours.

Il n'y a pas d'implications des anciens membres de Cabar'etrelles.

Problématiques :

- Ce n'est pas une association Etreillaise, - Il n'y a pas de tarification pour location de la salle des sports ;

- Plusieurs plaintes de riverains de l'Allée du Verger sur le bruit suite à l'utilisation de la salle pour des soirées autres que sportives.

Avis général : Pas de mise à disposition de la salle pour ne pas créer de précédent et garder la vocation sportive de la salle.

Une réponse sera donnée à l'association.

Il est proposé de leur louer la salle Saint-Hippolyte mais dont la capacité d'accueil est moins importante.

- Passage du Redadeg

Mme SAVATTE informe le Conseil Municipal du passage du Redadeg à Etreilles le 30 Avril 2016 vers 23h.

Le Redadeg est une course sportive qui va de Saint-Herblain à Nantes du 29 Avril au 07 Mai. La course traversera

plus de 300 Communes dont Etreilles.

Les associations et les Communes sont invitées à participer à ce défi sportif, et à subventionner la course en achetant des kilomètres (200 €/km).

Les Communes de Vitré et d'Argentré devraient acheter un kilomètre. Une entreprise d'Etreilles devrait acheter 1 kilomètre.

- M. MAUXION revient sur l'abattage des haies dans le lotissement du Champ Blanc. M. DAVENEL répond que la plupart des habitations avaient plantées une haie sur leur propriété. Tout le quartier avait été informé en Novembre 2014 par courrier de la mairie de la suppression des haies fin 2015 ce qui laissait le temps aux habitants de replanter.

## COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 04 Avril 2016.

La séance est levée à 23:35.

## Séance du Lundi 18 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

**Présents** : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUAPRE Marina, LOUVEL Valérie, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : THÉBERT Noël à M. DAVENEL Stéphane, TUMOINE Daniel à Mme MORICE Marie-Christine, TURMEAU Nicolas à M. FESSELIER Laurent

Excusé(s) : Mme BARBOT Aurélie

Secrétaire de séance : Mme LE SOLLIEC Monique

Le compte-rendu/ Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Vitré Communauté - Plan Local de l'Habitat

L'arrêt du projet de PLH a été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 29 Janvier 2016.

Chaque Commune-membre de Vitré Communauté doit désormais rendre un avis dans un délai de 2 mois. Au-delà, l'avis est réputé favorable.

Le PLH a été transmis par mail aux conseillers municipaux le 02 Mars dernier et le rapport synthétique le 24 Mars.

M. LEGOURD demande si la production de logements annuelle pour Etreilles (13 logements par an) inclue la ZAC car il ne faudrait pas que ce soit bloquant pour la Commune.

Mme Le Maire répond que ce chiffre est une moyenne des productions annuelles sur les dernières années. Il pourra être revu.

M. DAVENEL ajoute que le plus important est la densité à l'hectare et pas forcément le nombre de logements annuel.

Le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLH 2016-2022 de Vitré Communauté

A l'unanimité, Pour : 21

## Demande d'aide financière - Séjour humanitaire Maxime PETIT

Maxime PETIT, 25 ans, habitant d'Etreilles (5 Rue d'Anjou), a adressé un courrier à la Mairie pour faire part d'un projet de mission humanitaire au Togo.

Il souhaite mettre en place un projet Football auprès des enfants des rues de Lomé au Togo.

Pour son projet, il va organiser une

# Vie municipale

## Séance du Lundi 18 avril 2016 (suite)

collecte d'équipements pour mettre en place ses ateliers football (maillots, chaussures...).

Il demande au Conseil Municipal un don financier pour réduire le coût lié au billet d'avion, au logement...

Maxime PETIT a joué à l'AS Etreilles jusqu'à la saison 2015-2016.

Pour réaliser ce projet, il s'est mis en relation avec l'association MAREM (Mouvement d'Action pour la Réinsertion des Enfants Marginalisés, ONG laïque, apolitique).

Mme Le Maire rappelle que la dernière demande d'aide financière pour un séjour humanitaire avait été refusée par la Préfecture car la personne ne s'était pas mise en relation avec une association.

Mme ROBIN demande à quoi correspond la proposition de 59€.

Mme Le Maire répond qu'il s'agit du forfait de base attribué pour ce type de demande.

M. DAVENEL demande à ce qu'il soit fait un retour photo ou dossier après le voyage.

M. GARNIER demande si la subvention sera versée directement au jeune. Elle sera versée au MAREM qui déduira la somme du loyer que Maxime PETIT paiera au Togo.

Le Conseil Municipal décide :

- De verser une subvention de 59€ au MAREM pour l'organisation de projets humanitaires dans les pays défavorisés

A l'unanimité, Pour : 21

### Finances locales Subvention au Redadeg 2016

Le Redadeg est une course avec un passage de relais pour promouvoir la langue bretonne qui aura lieu du 29 Avril au 07 Mai 2016.

M. DAVENEL informe que sur le secteur Vitré à acheter 1km, Argentré du Plessis 2kms, l'entreprise Sylvestre Electricité 1 km. Sur les 1700kms de course, plus de 1400kms sont déjà achetés.

Mme THEOT rappelle que pour le Téléthon, la Commune n'a versé que 59€ et que l'on demande des comptes aux associations communales, un dossier complet. Il faut donc rester cohérent.

M. MAUXION approuve. La demande

n'entre pas dans les critères d'attribution de la Commune.

Mme Le Maire signale que deux enfants d'Etreilles fréquentent l'école Jean XXIII de Vitré proposant le Breton, mais qu'il n'y a pas d'obligation pour la mairie de subventionner l'évènement.

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas subventionner cette manifestation en achetant de kilomètres (200€/km) au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'attribution de subvention appliqués sur la Commune d'Etreilles

De soutenir la manifestation par une aide logistique (promotion de l'évènement...)

A l'unanimité, Contre : 21

### ZAC de la Plesse - Vente de lots

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité, Pour : 21

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreurs	Adresse	Superficie	Prix de vente
1-9	Section ZO n°23p	Clémence TILLOY et Jérémie FAUCHEUX	08 Rue de la Chaussonnière 35 370 ETRELLES	680	61 200€
1-34	Section ZO n°23p et n°144p	Mélanie MOREL et Ludovic ROMAGNE	Appt 17 Résidence de la Moutaudière 02 Rue de la Moutaudière 35370 ETRELLES	549	49 410€
1-24	Section ZO n°23p	Anne-Gaëlle JEUFRARD et Maxime BOUTEMY	19 Rue Normand d'Etreilles 35 370 ETRELLES	549	49 410€+
1-23	Section ZO n°23p	Adeline BOUTEMY et Anaël LEGEAY	30 Allée du Verger 35 370 ETRELLES	649	58 410€
1-18	Section ZO n°144p	Stéphanie PRIQUE et Matthias GASTE	12 Rue de la Champagne 35 370 ETRELLES	615	55 350€
1-31	Section ZO n°23p	Mélissa CROSNIER et Julien MARION	09 Allée Ile de France 35 370 ETRELLES	633	56 970€
1-7	Section ZO n°60p	Samuelle CHEVROLLIER et Ludovic CRUBLET	20 Rue du professeur Serge Hercberg 35 130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	727	65 430€
1-28	Section ZO n°23p et n°144p	Catherine INIZAN et Pascal INIZAN	26 Rue de la Moutaudière 35 370 ETRELLES	477	42 930€
1-22	Section ZO n°23p	Elise DAVENEL et Julien ROGERG	15 Rue George Sand 35 370 TORCE	591	53 190€
1-38	Section ZO n°144p	Sabrina JAMIER et Vincent JAMIER	1 bis, Rue de la Noë 35 680 VERGEAL	676	60 840€
1-14	Section ZO n°60p et 61p	Florance GOUTARD et Grégory DARRAS	Le Tailleul 35 500 POCE LES BOIS	442	39 780€

### Assainissement collectif - Principe de la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif (collecte uniquement) en application de l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales

M. DAVENEL intervient sur ce point. La durée de la DSP est de 12 années car la délégataire doit avoir suffisamment de temps pour rentabiliser ses investissements. Aujourd'hui, les prix ont tendance à baisser.

Certaines collectivités reprennent le service en régie mais elles ont les compétences en interne (technicien, matériels...).

Il s'agit de la même procédure qu'a réalisé le Syndicat de la Savatrais l'année dernière pour la gestion de la station.

Mme MORICE expose que la Commune a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), Cabinet Nouvelles Technologies Environnementales de la Chapelle des Fougeretz, car la procédure est très réglementaire (délai, publicité...).

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe d'un contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif, uniquement pour la collecte.
- D'approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé,
- D'autoriser Madame Le Maire à lancer la procédure de consultation dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016, du décret du 1er février 2016 et des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

A l'unanimité, Pour : 21

## **Assainissement collectif - Constitution de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public (CDSP) : Dépôt des listes et élection des membres de la Commission d'ouverture**

Le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : De fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission :

le dépôt des listes interviendra durant la suspension de la séance du conseil municipal.

ARTICLE 2 : De procéder à une suspension de séance, à 21h06, afin de permettre le dépôt des listes.

Liste :

Titulaires	Suppléants
Stéphane DAVENEL	Stéphanie SAVATTE
Bernard MAUDET	Laurent FESSELIER
Jean-Luc MAUXION	Rachel HARNOIS

ARTICLE 3 : De procéder au vote à bulletins secrets qui donne le résultat suivant :

la liste présentée a obtenu : 20 voix

ARTICLE 4 : De proclamer que la composition de la Commission est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Stéphane DAVENEL	Stéphanie SAVATTE
Bernard MAUDET	Laurent FESSELIER
Jean-Luc MAUXION	Rachel HARNOIS

Vote à bulletin secret, Pour : 20

## **Urbanisme - Principe d'engagement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Consultation d'un bureau d'études**

Madame le Maire expose que le développement de la Commune et l'évolution du contexte réglementaire et législatif nécessitent la révision du document d'urbanisme de la Commune pour organiser l'aménagement futur du territoire et, en particulier, de l'agglomération.

Mme Le Maire rappelle que la grenellisation des PLU était à l'origine imposée aux Communes au 1er Janvier 2016, puis reportée par les parlementaires au 1er Janvier 2017.

Le Conseil Municipal a donc prévu cette année 25 000€ au budget.

Mme Le Maire informe qu'un rendez-vous a eu lieu dernièrement en Préfecture pour demander un délai supplémentaire pour les Communes traversées par la LGV qui ne sont pas en PLU (de Le Pertre à Ossé), et qui ont passé beaucoup de temps autour du dossier LGV.

La préfecture a rappelé la Loi et n'a donc pas validé de délai supplémentaire.

En Ille et Vilaine, 1 Plu est grenellisé, 38 sont en cours et plus de 200 sont à mettre à jour.

Le constat est fait que toutes les Communes ne pourront pas se permettre financièrement de payer une révision à 25 000€. L'intérêt d'un PLU aurait

pu trouver sa cohérence financière et d'harmonie de l'urbanisme à l'échelle d'un territoire ou EPCI.

M. MAUXION demande à quoi correspond la LAAAF. M. GAUTHIER répond qu'il s'agit de la Loi pour l'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Forêt.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, analysé le contenu du PADD du PLU actuellement en vigueur, le Conseil Municipal décide :

- De valider le principe d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- D'autoriser Mme Le Maire à lancer la procédure de consultation pour la sélection d'un bureau d'étude qui mènera à bien cette mission.

A l'unanimité, Pour : 21

## **Marché de travaux ZAC de la Plesse - Avenant n° 1 pour le lot n°2**

Dans le cadre de la viabilisation de la ZAC de la Plesse, il a été constaté que le réseau d'eaux usées existant, situé le long du ruisseau du Voloir, présentait un état de vétusté avancé.

Par conséquent, il est proposé de le changer dans le cadre du marché de travaux pour le lot n°2 - Réseaux, attribué à PIGEON TP.

Comme il s'agit de prestations complémentaires, il est nécessaire de réaliser un avenant au lot n°2, présentant les conditions suivantes :

- Montant initial du lot n°2 :

241 987.50€ HT

- Montant de l'avenant n°1 :

31 404€ HT

- Nouveau montant du marché :

273 391.50€ HT

M DAVENEL précise que ça représente plus de 200 ml. Il y aura quelques prestations en moins-value à venir et une enveloppe de divers et imprévus avait été intégrée dans le marché au cas où.

Le Conseil Municipal décide :

- De valider l'avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation de la ZAC de la Plesse pour le lot n°2 - Réseaux, attribué à PIGEON TP

- De préciser que les nouvelles conditions du contrat sont les suivantes :

## Séance du Lundi 18 avril 2016 (suite)

### Personnel Communal – Recrutement d'agents non- permanents

La collectivité doit parfois recruter des agents non-permanents pour remplacer un agent absent (congé maternité, arrêt maladie...) ou pour faire face à un accroissement d'activités temporaire ou saisonnier, l'objectif étant d'assurer la continuité du service public.

Avant le 12 Mars 2012, un arrêté de nomination du Maire suffisait pour recruter un agent non-permanent.

Depuis la loi 2012-347 du 12 mars 2012 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit autoriser Mme Le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non-titulaires momentanément indisponibles.

M. MAUXION demande si cela comprend aussi les renforts. Oui pour les accroissements temporaires d'activités.

Mme THEOT aimerait être au courant des changements ou arrêts de personnel. Il lui est rappelé que dans le cadre de la confidentialité due aux agents sur les arrêts de travail ou autre, et pour rester dans un cadre réglementaire, l'information pourra être donnée pour des remplacements longs, impactant réellement les services.

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme Le Maire à recruter des agents non-permanents pour remplacer un agent permanent absent ou pour faire face à un accroissement d'activités temporaire ou saisonnier

A l'unanimité, Pour : 21

### Patrimoine communal – Régularisation d'une emprise foncière – Prescription acquisitive

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la prescription acquisitive d'une bande de terrain non cadastrée sur la section ZP pour 154 m<sup>2</sup> environ (voir plan annexé), moyennant les frais de Géomètre et de Notaire à la charge la famille RUBIN, sans compensation financière.

Le Conseil Municipal décide :

- De constater la prescription acquisitive d'une bande de terrain non cadastrée sur la section ZP pour 154 m<sup>2</sup> environ (voir plan annexé)
- De préciser que les frais de Géomètre et de Notaire seront à la charge de la famille RUBIN, sans compensation financière

A l'unanimité, Pour : 21

### QUESTIONS DIVERSES

#### - Tirage au sort des jurés d'Assises

GAUTIER Denis,  
15 La Motte Gérard à Etrelles  
RUPIN Marie-Hélène,  
2 Rue des Artisans à Etrelles  
LANCELOT Annick,  
6 La Mare à Etrelles  
MIGNOT Justine,  
Le Petit Brain à Etrelles  
BOURGET Sarah,  
La Petite Bâte à Etrelles  
POTTIER Bertrand,  
Chanteloup à Etrelles

#### - Projet de Maison de Santé – Mission d'Office Santé

Mme Le Maire rappelle que la Commune avait sollicité en Décembre le cabinet spécialisé Office Santé pour réaliser un diagnostic auprès des professionnels de santé (besoins, surfaces...).

L'audit a été réalisé en Février et le rapport transmis mi-Mars comme convenu dans le contrat.

La Commission Bâtiments Communaux a évoqué le sujet le 16 Avril.

M. FESSELIER signale qu'une première étude avait été faite par un Urbaniste pour trouver la localisation la plus judicieuse. Il avait contacté les propriétés riveraines qui n'ont pas manifesté le souhait de vendre une partie de leur foncier.

Mme MORICE informe que le docteur PERCHERON partira en retraite en 2017 et que la recherche d'un 2ème médecin est en cours. Il y a donc la nécessité d'avoir un deuxième cabinet. Le scénario soumis par Office Santé

serait de construire un nouveau bâtiment à côté de la maison de santé actuelle (terrain de 600m<sup>2</sup> environ au sud de la nouvelle salle des sports) avec possibilité d'évolution pour que tous les professionnels médicaux soient rassemblés dans un même secteur. Il y aura la question des cellules en propriété dans la maison médicale actuelle à régler.

La solution envisagée est un portage par des investisseurs privés comme cela avait été le cas en 2007 lors de la construction de la maison de santé (Négociations entre l'investisseur, le médecin et le kiné, et la mairie pour la cellule restante au milieu).

La Commune participerait en :

- mettant à disposition des équipements publics (parking, éclairage, trottoirs...)
- en vendant le terrain à Office Santé
- en modifiant son PLU, pour permettre cette construction dans un zonage actuellement en UL (loisirs)

Office Santé a constaté un réel dynamisme médical sur Etrelles avec en plus une maison de retraite qui garantit une activité continue pour les professionnels.

Sur de la construction neuve, pour les investisseurs, il n'y a pas trop de difficultés. Sur les cellules existantes, l'investisseur n'interviendra que s'il a une garantie de location pour la durée d'un bail professionnel de 6 ans.

La Commune doit travailler en complémentarité avec Argentré du Plessis qui souhaite aussi construire son pôle santé.

Lors d'une réunion organisée par le pays de Vitry, l'ARS et la Région, et les communes d'Etrelles, Argentré, Erbrée, Le Pertre et Domalain, Mme Le Maire indique que M. UTARD, élu régional, a clairement affirmé que les aides régionales en investissement public (portage de l'investissement à 100% par la commune) ne seraient pas attribuées pour 2 projets à 3kms d'écart, d'où la nécessaire complémentarité de l'offre de soins avec Argentré du Plessis.

M. MAUXION demande si on aura la garantie que le terrain vendu sera réservé à du médical. Oui car de toute

façon les investisseurs ne construiront que s'ils ont un engagement des professionnels par un bail écrit.

M. MAUXION signale qu'en investissement public (commune) la gestion des baux pourrait être déléguée à un Notaire si les services de la Mairie n'ont pas la compétence.

Mme Le Maire indique que la commune répond à la demande des professionnels :

1) de palier au départ en retraite du docteur Percheron, et à l'installation d'un second médecin pour pérenniser l'offre de soins des généralistes à l'initiative du projet de santé ;

2) de proposer une solution de bâtiment qui réunirait les professionnels dans un lieu commun et proche de la maison médicale actuelle, où des professionnels sont propriétaires ;

3) De répondre à la demande en apportant son concours en foncier et équipements publics, et en études nécessaires au lancement du projet (urbanistique, audit des besoins, modification du PLU).

4) De laisser le portage financier et immobilier à un ou des investisseurs privés, comme ce fut le cas en 2007 pour la maison médicale actuelle

5) Elle rappelle que l'audit tend à démontrer qu'aucun des professionnels n'ait souhaité acheter la cellule qui lui serait nécessaire.

Dans tous les cas, les professionnels attendent et il faut que ça avance.

Devant l'avis général des élus, il sera demandé à Office Santé de revoir les professionnels individuellement pour exposer la solution retenue par la Commune.

Une réunion pourra être organisée ensuite avec l'ensemble des professionnels de santé et office Santé, sans faire d'ingérence sur le montage privé retenu.

## **- Ligne de transport Vitré-La Guerche**

Mme MORICE informe qu'en devenant Communauté d'Agglomération, Vitré Communauté a pris la compétence obligatoire « transports ».

Avant cela, La ligne Vitré-La Guerche était en gestion par le Département et le service était payant (1.30€).

A partir de 01 Juillet 2014, la ligne

est devenue gratuite sans information préalable des Communes, et Vitré Communauté demande à chaque commune disposant d'un arrêt et du service de la ligne, de se substituer aux usagers et de verser 1.06€ par habitant de la Commune (environ 3000€/an pour Etreilles).

La gratuité a eu pour conséquence d'augmenter la fréquentation des usagers, obligeant ainsi à prendre un bus de 50 places au lieu de 9 places initialement mis. Cependant, certains élèves qui n'ont pas cours dès 8h15 à Vitré, prennent cette ligne plutôt que les transports scolaires.

Vitré Communauté a informé vouloir ajouter un arrêt supplémentaire, à la demande de certains usagers souhaitant un trajet sur l'heure du déjeuner (12h10 départ Vitré, 12h50 arrivée à la Guerche) sans accord des Communes concernées au préalable. Le coût demandé à la Commune risque donc de ne plus être 1.06€/par habitant, mais plus.

La gratuité est justifiée par le fait que, juridiquement, on ne peut pas, sur un même territoire, faire du transport gratuit à un endroit mais pas dans un autre.

Pourtant, Mme Le Maire relève que les familles des Communes hors Vitré payent 110€ pour le transport scolaire alors que pour les familles de Vitré, c'est gratuit. Où est l'équité juridique ?

Mme Le Maire estime que la gratuité, c'est désresponsabiliser l'usager car il ne se rend plus compte du coût de gestion du service.

Toutefois, étant donné que le service était existant avant la gratuité, et utilisé, il paraît difficile de supprimer l'arrêt d'Etreilles pour ces usagers de longue date.

La Commission Voirie a évoqué ce point le 16 Avril, mais elle manquait de chiffres pour pouvoir se prononcer (fréquentation...). M. DAVENEL ajoute que le transport en commun va dans le sens du développement durable aussi.

M. GAUTHIER précise qu'au moins qu'4 à 5 personnes prennent le car le matin et ce ne sont pas forcément des gens qui ont le permis de conduire.

Le Conseil Municipal s'accorde à dire que le service doit être maintenu. En revanche, Vitré Communauté

doit consulter préalablement pour tout changement relatif à la ligne de transport Vitré-La Guerche et donc qui induit un coût supplémentaire qui doit être validé par le conseil municipal.

**-Remerciement Famille HARNOIS suite aux condoléances de la Commune pour le décès de Marie HARNOIS.**

**- Remerciement Famille YSOPE suite aux condoléances de la Commune pour le décès de Simone ORHANT.**

**- M. MAUXION interpelle Mme Le Maire sur l'édito dans le dernier etrelais**

Il a été surpris de voir les remerciements de Mme Le Maire dans le dernier édit alors qu'elle en n'avait pas parlé aux vœux du Maire et que la Commune n'a pas participé activement au Téléthon.

Mme Le Maire s'étonne de cette nouvelle remarque car la Commune a participé au Téléthon en mettant à disposition toutes ses infrastructures nécessaires à l'évènement.

Par ailleurs, la Commission Communication avait choisi de faire une page centrale dans l'Etrellais de Novembre 2015 pour promouvoir le Téléthon, avec l'accord de la famille TROHEL. Dans cet édit, elle souhaitait bonne chance et bon courage aux bénévoles en route pour Léo. Dans le dernier Etrellais après accord de la famille TROHEL, la première page a été consacrée à un merci général pour ce Téléthon 2015. Elle demande à M Mauxion si ce sujet sera rediscuté à chaque conseil municipal ? Car il y a bien d'autres sujets et dossiers.

M. MAUXION termine en disant qu'on lui a demandé de faire cette remarque au Conseil Municipal !

- M. GARNIER signale que la mélodie du glas n'est pas la bonne

Il transmettra la mélodie en Mairie afin de demander à l'entreprise d'intervenir pour voir ce qui peut être fait.

## **COMPLEMENT DU COMPTE RENDU**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée fin Mai – début Juin.

La séance est levée à 23:10.

# Vie scolaire

## École Robert Doisneau - Les projets de fin d'année

### Solidarité pour l'Afrique

En lien avec le thème de l'année : l'Afrique, les élèves de la GS au CM2 ont participé au projet « un dessin contre la faim ». Après avoir travaillé sur le quotidien d'une famille au Burkina Faso, ils ont peint des toiles qu'ils ont revendues. Les fonds ont été reversés à l'association « Action contre la faim ».



### Quand l'escargot sort de sa coquille...

Les élèves de la classe de maternelle ont fait un élevage d'escargots, ils ont observé leur comportement

alimentaire, leur déplacement, leur morphologie à la loupe leur permettant ainsi de réaliser des dessins d'observation. Des bébés escargots sont nés pendant cet élevage.



### Les petits jardiniers

Les élèves de GS / CP se sont rendus au mois de mars dans le magasin « Point Vert » de Vitré. Les élèves ont abordé 3 thèmes :

- « le rôle du compost » : que peut-on mettre dans un compost ?
- les graines : qu'est-ce qu'une graine ? les différentes parties d'une

plante, semer une graine.

- « La pollinisation » : le rôle des insectes dans le jardin potager et la réalisation de jardinières fleuries pour l'école afin d'y attirer des insectes.

Un petit goûter a été offert.

### Robert Doisneau roule !!!

Les CM1 / CM2 participeront à une sortie vélo le 28 juin, ils partiront d'Etelles pour rejoindre le Moulin Neuf à Argentré du Plessis.

La directrice, Sophie Luka

### Informations pratiques

Vous pouvez inscrire votre enfant auprès de la mairie ou en contactant l'école au 02.99.96.75.83 le soir à partir de 16h15, le mardi toute la journée et le midi de 12h à 13h30. Nous accueillons les enfants de la toute petite section au CM2.

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir plus d'informations.

[www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr](http://www.ecole-doisneau-etrelles.ac-rennes.fr)

## École Notre Dame de Lourdes

En cette fin du mois de juin, l'année scolaire se termine et est rythmée par :

### Les sorties scolaires pour tous les élèves...

- À St Malo, à la Rincerie, dans un centre équestre, dans une ferme d'Antan...

### Des moments festifs et conviviaux...

- L'«Opération Carême» qui a permis de récolter 741€ pour une école du Cameroun (en lien avec Appel Détresse)
- Le carnaval, l'opération «Troc livres», la «journée maths»
- La soirée théâtre du Vendredi 20 mai proposée par les CM
- La kermesse de l'école qui a lieu vendredi 1<sup>er</sup> juillet
- La 3<sup>e</sup> édition des «Courses de Rosalies» qui se prépare et qui aura lieu le 11 septembre

### Des moments sportifs...

- Le «défi sportif en famille» organisé par l'AJE

- Le Festival de Basket de Ste Marie et le tournoi de football inter-écoles de l'ASV
- La rencontre UGSEL de secteur à Argentré du Plessis
- Les jeux UGSEL départementaux et régionaux

### Le «Jardin des 4 saisons»...

- Avec l'arrivée du printemps, l'activité est repartie au jardin avec les plantations, l'arrosage...
- Le «bassin» avec plantes aquatiques et poissons est en cours de réalisation.

### La Prévention...

- Spectacle sur le thème des dangers domestiques en maternelle
- Permis Vélo (CM2)
- Intervention «Pataclope» (CM2)

### Des travaux...

- Installation d'un vidéo projecteur interactif
- Rénovation des WC de la maternelle en juillet (financés par l'OGEC)



- Travaux de peinture (réalisés par l'APEL)

...

Bonnes vacances à chacune et chacun !

L'équipe éducative

### Dates à retenir :

- vendredi 1<sup>er</sup> juillet : kermesse de l'école
- dimanche 4 septembre : «porte ouverte» du Jardin des 4 saisons
- dimanche 11 septembre : 3<sup>e</sup> édition des «courses de Rosalies»

### Informations pratiques

- Tél. 02 99 96 62 19
- Mail : [endletrelles@wanadoo.fr](mailto:endletrelles@wanadoo.fr)
- Blog : <http://ecole-ndl-etrelles.over-blog.com>
- Inscriptions/Renseignements : Ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec le directeur Roland Bertel.

## A.P.E. Ecole Robert Doisneau

L'association des parents d'élèves de l'école R. Doisneau invite les étrelais à la fête de l'école « Safari Kids » qui aura lieu le dimanche 26 juin sur le thème de l'Afrique. Vous pourrez vous restaurer sur place et profiter de nombreuses animations (structure gonflable, jeux divers, concours de palets...)

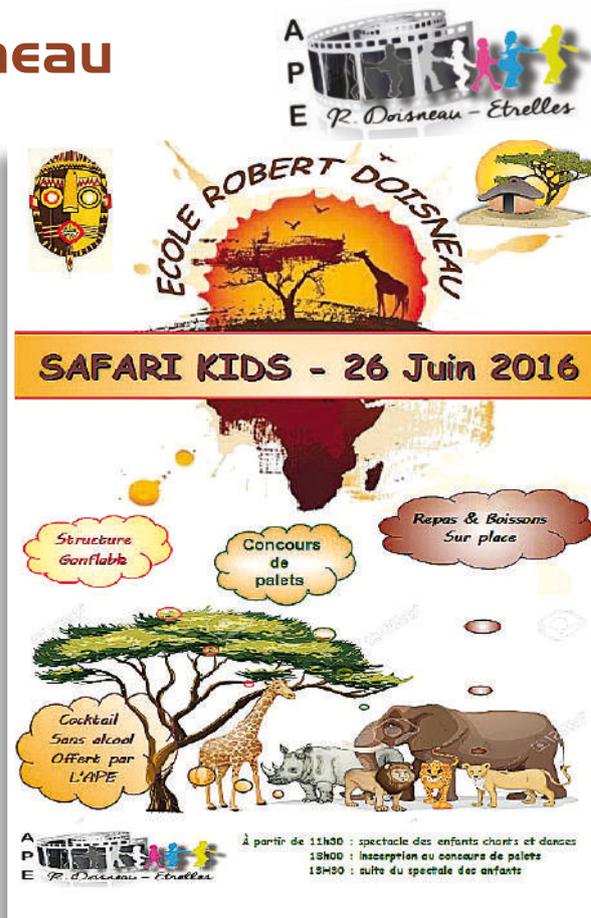
De plus, nous vous donnons rendez-vous pour la 8<sup>e</sup> édition du vide-grenier le dimanche 9 octobre 2016. Les tarifs des emplacements restent identiques : 3 € / ml à l'intérieur (tables et chaises fournies) et 1,50 € / ml à l'extérieur.

Nouveau : Réservation des emplacements par internet à partir du 22/08/16 et lors des permanences le samedi 10/09 de 10 à 12 h, le vendredi 16/09 de 19 à 21 h et le mercredi 5/10 de 17h à 20h. Maison des associations à Etreilles. Les réservations se font uniquement contre paiement. Restauration sur place.

Plus d'infos : <http://ecole-etreilles-ape.fr/vidé-grenier-etreilles/>

Les membres de l'A.P.E.

L'association propose du matériel à louer : friteuse, percolateur, crêpière. Plus d'infos : [www.ecole-etreilles-ape.fr/location](http://www.ecole-etreilles-ape.fr/location) (pour associations ou particuliers)



## APEL Notre Dame de Lourdes

Au mois d'Avril, après avoir défilé déguisés dans le bourg, les élèves ont pu profiter du nouveau troc livres. Ce fut une nouvelle occasion qu'ils prennent plaisir de s'échanger et de découvrir différents livres.

Au mois de Mai, afin de se retrouver autour d'un verre pour échanger, l'Apel était présente pour accueillir les

familles à la soirée théâtre que les CM ont présentée. Cette soirée avait pour thème la presse.

L'Apel a organisé une vente de brioches afin d'aider au financement d'un tableau interactif.

Un des rendez-vous important au sein de l'école, le 1<sup>er</sup> juillet, la kermesse de l'école. C'est un moment festif où les

enfants avec les parents se retrouvent pour s'amuser, partager un repas convivial.

Et lors des vacances de cet été, nous prévoyons de rénover une autre classe. L'Apel remercie toutes les personnes qui se rendent disponibles pour contribuer à la vie de l'école.

L'APEL



Troc livres.



Soirée théâtre.

# Vie associative

## Association Jardisport d'Étrelles AJE Ecole Notre Dame de Lourdes

Avec le retour des beaux jours, l'AJE -Association Jardisports d'Étrelles- sort de son hibernation et son activité est en plein boom !

Du côté «sport», le défi sportif en famille qui s'est déroulé le 24 avril a été un beau succès avec plus de 130 participants. Marcheurs, coureurs et cyclistes ont partagé un bon moment sportif et familial sous un temps clément.

Tout au long de l'année, les élèves de l'école Notre Dame de Lourdes ont

pu participer à différentes rencontres sportives : rencontre UGSEL de secteur à Argentré du Plessis (CP au CM2), jeux UGSEL départementaux à Bruz (CM1/CM2), jeux UGSEL régionaux à Loudéac (CM2) ainsi qu'au Festival de Basket de Vitré et au tournoi inter-écoles de football de l'ASV.

Du côté du «jardin des 4 saisons», les enfants ont travaillé tout l'hiver pour que le jardin se réveille en pleine forme et soit prêt à accueillir la nouvelle production qui sera cette année encore très diverse. Les graines récoltées en automne ont été semées ( fleurs et tomates, cocos, haricots ...), d'autres ont été achetées pour avoir de nouvelles variétés. Une vente exceptionnelle de plants a été réalisée les 29 et 30 mars .

D'autre part, l'hôtel à insectes est maintenant meublé . Toutes les classes y



ont participé et les premiers résidents sont arrivés . Les abeilles solitaires sont les premières à trouver l'hôtel à leur goût puisqu'elles arrivent en nombre ! Prenez note : le dimanche 4 septembre , le jardin ouvrira ses portes à tous les Etrellois ! Venez découvrir les légumes oubliés, insolites , étrangers ! Nous organiserons des échanges sur le jardin ( récolte des graines , semis, ou encore comment ne pas traiter).



## Club de l'Amitié de Génération mouvement 35

Le 21 janvier les membres du club de l'amitié se sont retrouvés pour un après-midi pour échanger leurs vœux de la nouvelle année. En organisant un mini-loto de 15 lots avant de déguster la traditionnelle galette des rois arrosée de pétillant.

Mme le Maire nous a honoré de sa présence en nous offrant quelques friandises. En février une dictée animée par M. Jamois : 2 participants ont fait moins de 2 fautes. En mars un gaisavoir animé par Cl. Canon : l'équipe A. Mazurais J.Harnois Chr. Turmeau s'est qualifiée pour la demi-finale à Domalain .

1<sup>er</sup> avril, concours de belote cantonal avec une participation de 126 équipes ;



Galette des rois Club amitié

29 avril un loto cantonal a rassemblé une centaine de participants, attentifs à la sortie de chaque numéro pour compléter leurs cartons, 34 lots ont récompensé les gagnants.

F.Maignan



## AFN et Soldats de France

• Mardi 15 Mars 2016, repas organisé au restaurant «La Petite Fringale».

61 convives avec la participation des soldats de France, très bonne ambiance.

Différentes animations ont permis de clôturer cette journée festive.

Concours de belote : l'organisation a été assurée par Jean Harnois et Georges Morel, résultats :

- 1 - CHESNAIS Jacqueline
- 2 - RUBIN Bernard
- 3 - RESTIF Paul
- 4 - FESSELIER Anna
- 5 - GENDRY Claude
- 6 - FESSELIER Marie

Les joueurs de scrabble et de palets présents sont repartis avec leur lot de consolation.

• Centenaire de la Grande Guerre au Pertre, notre association était présente le vendredi 22 avril avec les portes drapeaux et plusieurs adhérents.

• Dimanche 8 mai, célébration du 71<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Guerre 39-45 a rassemblé les Anciens Combattants, les soldats de France, les élus, les enfants des écoles et de

nombreux habitants.

Après la messe du souvenir, une gerbe a été déposée au Mémorial des Guerres, suivi de la lecture d'un poème de Paul Eluard « Un homme est mort », message du Ministre chargé des Anciens Combattants lu par Mme Le Maire.

Gaston Gousset, Président U.N.C. des A.C. a fait observer une minute de silence à la mémoire des victimes de toutes les guerres suivie de la Marseillaise.

Après la cérémonie, le Président Gaston Gousset a remis l'insigne « Soldat De France » à Bernard Jagline.

Le vin d'honneur de la Mairie a clôturé cette célébration.

Merci à tous



Commémoration du 8 mai

## La Théâtrelle

Bonjour à tous,

« J'y suis, j'y reste », cette pièce en 3 actes de Raymond Vincy et Jean Valmy (1950) a été présentée en février dans la salle St Hippolyte.

Acteurs, décorateurs, bénévoles, membres de l'association LA THEATRELLE, ont mis tout leur cœur et leurs compétences pour mettre en valeur la pièce et accueillir au mieux les 1800 spectateurs venus les soutenir.

Devant le succès rencontré encore cette année, nous avons dû refuser sur les dernières représentations un nombre important de spectateurs alors que les 2 premières séances n'ont reçu que 2 moitiés de salle. Dès la première, le spectacle proposé était de qualité et aurait

permis aux retardataires de profiter d'une belle comédie.

A compter de la saison 2015/2016, en accord avec la municipalité et en contrepartie de l'utilisation de la salle St Hippolyte pendant 4 weekends, La Théâtrelle a décidé d'octroyer tous les ans un don au CCAS d'ETRELLES.

Ce don de 400 € versé en avril dernier permettra de venir en aide aux personnes défavorisées de la commune. Comme à son habitude, en septembre prochain, La Théâtrelle versera également 400 € à 9 associations pour un montant total sur l'année 2016 de 4000 €.

Actuellement et avec les acteurs désireux de continuer l'aventure, La Théâtrelle est à la recherche d'un nouveau vaudeville dont le nom vous sera communiqué dans l'Étrellais publié en novembre prochain.

Au plaisir de vous revoir sous vos applaudissements,

Le bureau de LA THEATRELLE



# Vie associative

## Tacots & Turbos de Stredell

Ne l'oublions pas, la genèse de TTS a pour origine le souhait de quelques Etrellais de pouvoir mettre à l'abri leur voiture de collection. Pour paraître crédible auprès de l'administration locale et pour avoir plus de poids nous avons créé un club. Force est de constater qu'après beaucoup de démarche auprès des institutions et des privés nous n'avons pas encore atteint cet objectif. Et pourtant la commission « Recherche de local » se démène. Nous osons espérer que pour le prochain Etrellais nous vous apporterons une bonne nouvelle. En effet certains attendent d'avoir accès à un local pour pouvoir franchir le pas de la collection ! Et les adhérents trépignent d'impatience de pouvoir utiliser les nombreux matériels généreusement offerts par des particuliers que nous remercions au passage.

On dit que pour les enfants trois ans est un âge difficile. Eh bien, nous vous rassurons TTS se porte bien ! Le



bureau a été remanié avec à sa tête un nouveau président, leader d'une équipe étoffée et féminisée, de plus nous venons d'acheter un véhicule

de collection pour le club : une belle Renault 6 de 1974 !

Le bureau TTS

Président : Thierry Paillette 06 32 14 05 94 paillette.thierry@orange.fr  
Trésorière : Cindy Thouin 06 78 54 34 88 mickael.thouin-morice@orange.fr  
Secrétaire : Jacques Portanguen 06 75 43 56 05 jacques.portanguen@wanadoo.fr  
Secrétaire (adjoint) : Hervé Jouault 06 82 93 50 04 herve.jouault@zf.com  
Conseiller : Didier Meslif 06 88 39 01 90 didiermeslif@orange.fr  
Conseiller : Franck Guillou 06 86 53 33 74 fgexp@msn.com

## Anim'etrelles

Le 2 avril 2016 s'est déroulée une chasse aux œufs. 600 œufs avaient été cachés dans le Parc de la Maison de Retraite et les enfants ont pris plaisir à les rechercher.

Suite à cette chasse un chocolat chaud a été offert aux enfants ainsi qu'aux parents venus nombreux.

A l'occasion de la **Fête de la Musique** le 2 juillet 2016, un repas sera organisé à l'ancienne salle des sports.

Au menu : Kyr, Cochon grillé, légumes, Dessert, café

15€/adulte et 8€/enf (-12ans)

La réservation et le règlement se feront à la Boulangerie Hunault 02 99 96 77 44 jusqu'au 21/06/2016

Le repas sera suivi d'un **bal des années 80** ainsi que d'un **feu d'artifice**.



Chasse aux œufs

Réservez dès à présent.

Nous vous attendons nombreux

Rappel : Vous avez besoin d'un barnum, d'une sono pour faire la fête, Anim'Étrelles peut vous louer ce matériel merci de contacter Eric Deschamps au 02 23 55 39 66

Anim'Étrelles

## Pêche d'Étrelles

Le Bureau :

Président : Alain Cournée

Secrétaire : Denise Masson

Vice-Président : Michel Faucheux

Secrétaire Adjointe : Martine Monceau

Trésorier Adjoint : Jean-Pierre Masson

Membres : Roland Renou – Marcel Louis – Olivier Bougeard – Jérôme Raffray – Régine Lemercier

Résultats du concours de pêche du dimanche 6 mars 2016-05-10 : 70 pêcheurs

- 1<sup>er</sup> : Quentin Legrand (Ruillé Le Gravelais)
- 2<sup>e</sup> : Didier Rouault (Domloup)
- 3<sup>e</sup> : Claude Messu (Mondevert)
- 1<sup>ère</sup> femme : Chantal Houitte (Cintré)
- 1<sup>er</sup> enfant : Dylan Ruilhal (La Guerche De Bgne)
- 1<sup>er</sup> Etrelais : Yoan Cournée

**Le prochain concours aura lieu le dimanche 18 septembre 2016 à 8h30**



### Prix des cartes

Année	adultes	enfants
1 gaule	-	15,00 €
3 gaules	40,00 €	-
À la journée	adultes	enfants
1 gaule	2,50 €	2,00 €
2 gaules	3,50 €	2,50 €
3 gaules	5,00 €	-

### Point de vente des cartes

**Bar de l'Écu, Supérette Cocci-Market, Librairie Tabac (La Plume d'Or), Bar Tapas-soif**

## A.S.É.

### Une saison de transition pour l'A.S.É

La saison 2015/2016 touche à sa fin avec un bilan satisfaisant en terme de résultats avec des objectifs atteint pour nos 3 équipes seniors, c'est à dire finir dans les 5 premiers pour l'équipe 1, le maintien pour l'équipe B et pour l'équipe 3 en association avec St Aubin des Landes de constituer une équipe chaque week-end. Certains week-end l'équipe 3 a eu des difficultés à disputer ses matchs en raisons des blessés et des absences.

Pour les équipes U/19,U/17,U/15 en entente avec Cornillé, St Aubin des Landes et Louvigné de Bais, les résultats sont mitigés avec comme difficulté d'aligner les même joueurs à chaque journée.

Notre école de football constituée de joueurs âgés de 6 à 13 ans, une réelle progression dans le jeu pratiqué est à souligner pour le plaisir des enfants.

Félicitations à nos deux jeunes arbitres Corentin Messu et Loris Blin.



Au cours de cette année, la mise en place d'un panneau d'affichage, de panneaux publicitaire, d'un foyer, d'un nouveau calendrier montre que le club innove avec l'appui de la municipalité et de toutes les entreprises et artisans. Merci pour votre participation.

Le parrainage de Maxime Petit sur son projet d'accompagnement de jeunes togolais dans la pratique du football, montre que notre association peut s'ouvrir sur d'autres horizons.

Merci aux dirigeants, éducateurs,

encadrants et bénévoles pour votre investissement.

Des séances découvertes seront organisées courant juin pour les jeunes souhaitant s'inscrire pour la saison 2016/2017.

**Renseignements des horaires et inscriptions au 06 17 79 22 70**

**Retrouvez toutes les informations et modalités d'inscription sur <http://etrellesfootball.footeo.com/>**

# Vie associative

## E.S.E BASKET

La saison sportive se termine et c'est l'heure du bilan.

Même si toutes les équipes engagées n'ont pas réussi leur challenge, dans l'ensemble, elles ont toutes fait preuve d'enthousiasme et de volonté de progresser dans leur jeu.

Les tournois triangulaires organisés tout au long de la saison pour les minis ont permis aux jeunes de rencontrer d'autres équipes et de jouer leurs premiers matchs, et aussi aux parents de s'impliquer dans la vie du club.

L'opportunité des 6 équipes en entente (de U13 à U20) a permis aux jeunes d'évoluer en région plus facilement avec des entraînements adaptés à leur niveau.

Cette saison les seniors filles ont réussi une très belle deuxième partie de championnat leur permettant de repartir au même niveau la saison prochaine.

En ce qui concerne les seniors masculins la saison s'est un peu compliquée, mais toutefois lors de la dernière journée les seniors garçons 3 se sont maintenus à leur niveau.

Après leurs deux montées successives



**Rendez-vous le 3 septembre**  
pour le lancement de la saison.  
Tournoi et photos des équipes.

l'équipe des seniors 2 se maintient elle aussi au plus haut niveau départemental.

Pour l'équipe fanion qui s'est bien battu, il a fallu attendre les dernières journées de championnat pour valider le maintien en pré-national.

La fin de saison a été aussi marquée par le match retour du derby ES Etreilles – Aurore Vitré, dans une salle des sports comble. Contrairement au match aller, les joueurs de basket d'Etreilles n'ont pas résisté face à leurs voisins de l'Aurore qui se sont imposés sur le score de 57 à 82.

Cette soirée a été l'occasion pour le club de remercier les sponsors autour d'un apéritif dînatoire.

Une saison s'achève et une autre

se prépare avec le renouvellement d'équipe.

Tous les samedis matins de juin, le baby-basket propose une séance découverte de 10h30 à 12h00. Une permanence pour les inscriptions se tiendra les samedis 18 et 25 juin à la salle des sports. Pour plus amples renseignements tél. 02.99.96.52.61  
Merci à tous les dynamiques bénévoles investis dans la vie de notre club.

Le bureau de l'E.S.E

Retrouvez les infos et les résultats sur :  
<http://www.etrillesbasket.fr>

**Pensez à retenir votre date du samedi 29 octobre 2016 pour la traditionnelle soirée choucroute.**

## Vernissage de l'école de dessin

*Bravo les artistes !*

Vendredi 20 mai au centre culturel du Plessis à Argentré s'est tenu le vernissage des deux écoles de dessin Etreilles et Argentré du Plessis.

Les familles ont pu découvrir les productions de l'année des 9 artistes Etreillais qui prennent des cours chaque semaine à Etreilles à la Maison des Associations rue Marquise de Sévigné

Pour les inscriptions 2016/2017, s'adresser à l'école de dessin de Vitré Communauté, au Centre Culturel de Vitré.



## Collège St-Joseph d'Argentré

**Le collège La Salle Saint Joseph d'Argentré du Plessis fête ses 50 ans les 23 et 24 septembre 2016**

Le vendredi 23 septembre sera un temps de célébration en présence de tous les membres de la communauté éducative. Seront inaugurés à l'occasion les travaux d'extension du préau.

Le samedi 24 septembre sera ouvert à un grand public : anciens élèves, anciens personnels, parents d'élèves, bénévoles...

L'animation de cette deuxième journée sera assurée par l'Amicale La Salle Saint Joseph.

Au programme : visite guidée du collège (exposition de photos, visite d'une classe des années 70), repas champêtre ou pique nique, rétrospective des activités sportives, animation assurée par les anciens élèves (spectacles, expositions d'œuvres, ateliers).

L'association des anciens élèves lance un appel à talents :

« Vous qui avez été au collège d'Argentré et qui acceptez d'exprimer votre talent d'écrivain, musicien, chanteur, danseur, danse et chant breton, DJ, plasticien, humoriste, caricaturiste, maquilleur, conteur, photographe, sculpteur, tailleur de pierre, créateur de bijoux, body Art, light painting, pyrograveur, couturière, .....**merci de nous rejoindre pour cet évènement.** »

Afin d'être transporté 50 ans en arrière, l'Amicale envisage de reconstituer une « classe des années 70 ». Pour « planter le décor », l'association est à la recherche de matériels (bureau, cartes murales, manuels bulletins et fournitures scolaires, photos...).

Contact : [amicale@argentre.org](mailto:amicale@argentre.org) - Raymond Bellier, 06 83 77 61 60

N'hésitez pas à faire passer le message à vos anciens camarades du collège.

# Fête de l'Agriculture

Saint-Brievc-des-Iffs  
Tinténiac

20 et 21 Août 2016

Restauration  
rapide en continu

Repas sous  
chapiteau le midi



Feu d'artifice  
et Concert

Concours de labour  
Mini-ferme  
Moiss Batt Show  
Tracteur Pulling Garden  
Baptêmes de l'air en hélico  
Messe des laboureurs  
Animations enfants

**Entrée Gratuite**  
tout le programme sur  
[www.ja35.fr](http://www.ja35.fr)

# FEU D'ARTIFICES

Étoiles  
Samedi 2 Juillet



Repas / Bal populaire

Kyr - cochon grillé + légumes - dessert - café

15€ adulte - 8€ enfant - de 12 ans

Réservation et règlement jusqu'au 21 juin 2016

à la Boulangerie Hunault: 02 99 96 77 44